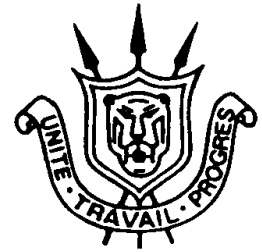




Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



REPUBLIQUE DU BURUNDI

Cadre de Programmation Pays 2012 – 2016

Entre

**Le Gouvernement de la République du Burundi
et
L'Organisation des Nations Unies pour
l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)**



(CPP 2012 - 2016)

Bujumbura Décembre 2012

Table des Matières

Liste des Abréviations	3
I. Préambule	5
II. Introduction	7
II.1 Généralités	7
II.2 Méthodologie utilisée pour l'élaboration du CPP au Burundi	8
III. Analyse de la situation	8
III.1 Contexte socioéconomique national	8
III.2 Situation et perspectives du Secteur agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition	10
III.3 Politique nationale et réponse du Gouvernement au regard des défis	11
IV. Avantages Comparatifs de la FAO	15
IV.1 Mandat de la FAO	15
IV.2 Interventions actuelles de la FAO	15
IV.3 Perception des partenaires	17
IV.4 Les interventions des partenaires au développement du secteur :	18
V. Axes Stratégiques prioritaires du CPP 2012-2015	21
VI. Matrice des résultats	25
VII. Mécanismes de mise en œuvre	30
VIII. Arrangements pour le suivi et évaluation du CPP	31
IX. Stratégie de mobilisation des ressources	32
X. Analyse des risques et des stratégies de leur atténuation.	34
Annexe 1 : Matrice des résultats CPP FAO Burundi (2012-2016)	35
Annexe : 2 Besoins indicatifs des ressources CPP FAO Burundi 2012-2016	46
Annexe 3: Objectifs Stratégiques de la FAO	51
Annexe 4 : Relevé Axes Stratégiques, Priorités et Piliers tirés des principaux documents stratégiques ... du GOB, UNDAF et OMD	53
Annexe 5 : Organigramme de la FAO, juin 2013	55
Annexe 6: Organigramme du MINAGRIE	56
Annexe 7 : Eléments de base (activités) du chiffrage du CPP FAO-Burundi 2012- 2016	58

Liste des Abréviations

ARFIC	: Autorité de Régulation de la Filière Café
BAD	: Banque Africaine de Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
BNUB	: Bureau des Nations Unies au Burundi
CAADP	: Comprehensive African Agriculture Development
CNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDC	: Comité de Développement Collinaire
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEA	: Communauté Est Africaine
CEC	: Club d'Ecoute Communautaire
CEAC	: Communauté Economique de l'Afrique Centrale
CEP	: Champs Ecoles Paysans (Farmer's Field School)
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CNAC	: Confédération Nationale de Caféculteurs du Burundi
CNCA	: Comité National de Coordination des Aides
CNTA	: Centre National des Technologies Alimentaires
CPF	: County Programming Framework
CPP	: Cadre de Programmation Pays
CSLP	: Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
CPDC	: Comité Provincial de Développement Communautaire
CSA	: Chambre Sectorielle Agriculture
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGPAE	: Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage
DOS-Elevage	: Document d'Orientation Stratégique Elevage
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
EAC	: East African Community
EC	: Equivalent Céréale
ETN	: Equipe Technique Nationale
FAO	: Food and Agriculture Organization
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FINNIDA	: Agence Finlandaise pour le Développement.
FFS	: Farmer's Field School (Champ Ecole paysan)
FFLS	: Farmer Field and Life Schools
JFFLS	: Junior Farmer Field and Life Schools (Ecoles Pratiques d'Agricultures et de Vie pour les Jeunes.)
GISAN	: Groupe Intégré Sécurité Alimentaire
GCP	: Groupe de Coordination des Partenaires
GSADR	: Groupe sectoriel Agriculture et Développement Rural
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
EAC	: East African Community
EC	: Equivalent Céréale
IASZ	: Intégration agro-sylvo-zootechmique

IDH	: Indice de Développement Humain
IFPRI	: International Food Policy Research Institute
IRAZ	: Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MINEEATU	: Ministère de l'Eau, de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
NEPAD	: New Partnership for Africa's Development
NMTPF	: National Medium Term Priority Framework
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise
OCIBU	: Office des Cafés du Burundi
OHP	: Office de l'Huile de Palme du Burundi
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisation des Producteurs Agricoles
OTB	: Office du Thé du Burundi
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PBR	: Programmation basée sur les Résultats
PCT	: Programme de Coopération Technique
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
SAN	: Stratégie Nationale Agricole
SFE	: Sub Regional Office For Eastern Africa
SNEB/PAE	: Stratégie nationale de l'environnement et son Plan d'action
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement (café)
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage (café)
SNU	: Système des Nations Unies
SRDI	: Société Régionale de Développement de l'Imbo
TCP	: TechnicalCooperation Programme
UNDAF	: United Nations Development Assistance Framework

I. Préambule

Le présent Cadre de Programmation-Pays/CPP (Country programming Framework/CPF) est un instrument convenu entre la FAO et le Gouvernement du Burundi pour définir la réponse à moyen terme aux besoins d'assistance et fournir aux partenaires de l'Organisation (Gouvernement, Acteurs nationaux, Partenaires Techniques et Financiers) une vision globale de la portée de la stratégie de la FAO au niveau du Burundi.

Le CPP 2012-2016 est le résultat d'un processus piloté conjointement par la FAO et le Gouvernement selon une approche concertée avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les autres parties prenantes comme la société civile/OPA et le secteur privé. Il est appelé à servir comme Outil de programmation stratégique, de mobilisation et d'affectation de ressources, de gestion basée sur les résultats et de développement du partenariat et des synergies entre les différents partenaires œuvrant dans les secteurs de compétences de la FAO.

Dans le respect des principes de programmation du SNU (Egalité du Genre, Durabilité de l'Environnement, Développement/Renforcement des capacités, Gestion basée sur les résultats), le CPP prône une approche stratégique axée sur les résultats, qui repose sur les avantages comparatifs de la FAO.

Cette approche vise à accroître l'efficacité et l'impact du soutien de l'Organisation aux besoins de développement du Burundi et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Compte tenu de l'impérieuse nécessité d'améliorer la résilience des moyens d'existence et atténuer les effets des changements climatiques et autres risques et catastrophes et en alignement aux nouveaux objectifs stratégiques de la FAO, particulièrement l'objectif stratégique 5 (SO-5), le CPP intègre à toutes les étapes de formulation et de mise en œuvre les plans de gestion des risques et catastrophes au niveau national et régional.

Le Gouvernement du Burundi et la FAO se sont convenus que le CPP couvrira la période de 2012 – 2016 en alignement avec le CSLP II 2012 – 2015, le PNIA 2012-2016 et l'UNDAF 2012 – 2016, aussi bien dans leurs cycles de programmation que dans leurs axes prioritaires.

Au terme d'une analyse approfondie de la situation du secteur agricole et rural, de la politique nationale pour relever les défis du secteur, des interventions de la FAO et autres partenaires techniques et financiers, ainsi que sur base des avantages comparatifs de la FAO, de ses capacités de mobilisation de ressources et des possibilités de mise en œuvre des interventions retenues, le Burundi et la FAO se conviennent d'orienter et concentrer leur coopération autour des quatre axes stratégiques prioritaires suivants :

1. Professionnalisation et intensification du secteur agricole

Le gouvernement du Burundi et ses partenaires, y compris la FAO, reconnaissent qu'il faut viser l'augmentation de la production durable et de la productivité dans le secteur. Les options prises par le Burundi pour y parvenir est essentiellement de promouvoir dans l'équité genre, la professionnalisation, la structuration des producteurs en associations et coopératives autour des chaînes de valeurs rentables économiquement, et compétitives sur le marché national et régional. L'accès sera mis sur la promotion de bonnes pratiques adaptées pour la production et la consommation des produits agricoles, d'élevage et halieutiques dans le respect du genre et la minimisation des risques affectant l'alimentation, la nutrition et les secteurs agricoles.

2. Gestion durable des ressources naturelles

L'Organisation va continuer à appuyer le Gouvernement dans la mise en place d'un environnement législatif propice à la gestion durable des ressources naturelles et dans l'introduction et l'appropriation par la population des innovations techniques et technologiques pour améliorer la production et la productivité du secteur, sans hypothéquer le potentiel de production future. L'objectif de la FAO étant de contribuer au renforcement des capacités techniques, de planification, de coordination et de gestion des ressources naturelles au niveau institutionnel et des communautés locales.

3. Gestion et utilisation de l'information et des statistiques agricoles pour la prise de décision des acteurs du secteur et la prévention et gestion efficace des risques et catastrophes.

La gestion de l'information et des statistiques agricoles constitue de façon transversale un outil important de planification et de mise en œuvre des interventions projetées dans les autres axes du CPP. La FAO va appuyer dans la mise en place d'une base de données fiables, désagrégées par sexe, régulièrement actualisées et accessibles aux différents acteurs du secteur et aux producteurs et les Organisations des producteurs pour la prise de décisions.

4. Appui à la Planification stratégique et coordination du secteur

L'objectif de la FAO sera d'appuyer le développement ou la consolidation d'un cadre légal, le renforcement des capacités de coordination des secteurs agricoles, environnementaux, ainsi que l'harmonisation des politiques sous-régionales

Les quatre axes du CPP s'inscrivent dans la droite ligne des axes prioritaires numéros deux et quatre du CSLP II qui visent respectivement la « **Transformation de l'Economie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice de l'emploi** » et la « **Gestion de l'Espace et de l'Environnement pour un Développement Durable** ». Ils concourent par ailleurs à la mise en œuvre de l'axe prioritaire numéro deux de l'UNDAF : « **Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois** ».

Le CPP 2012- 2016 a un budget estimatif de d'environ 54,650 millions USD pour une période de 5 ans à affecter aux priorités conjointement définies. L'enveloppe tient compte des activités en cours dont les ressources sont déjà acquises ou en pipeline.

La contribution financière de la FAO à travers son Programme de Coopération technique sera de près de 15% du montant global tandis que le reste sera mobilisé auprès des partenaires extérieurs. Le montant déjà disponible et en pipeline s'élève à un peu plus de 20%. La mobilisation des ressources complémentaires s'adressera aussi bien aux donateurs avec lesquels la FAO a déjà noué des liens de coopération qu'aux nouvelles coopérations qui annoncent leur volonté d'intervenir au Burundi en appui au CSLPII et au PNIA. Les ressources du CPP représentent un coût indicatif incluant les projections basées sur les budgets des projets et programmes d'intervention en cours et ceux en pipe line dont le coût des estimations sont fondées sur des chiffres provisoires tirées de la documentation disponible.

La FAO et le Gouvernement, guidés par les aspirations et la vision nationale en matière de développement socioéconomique, s'engagent à intensifier leurs efforts pour mobiliser la population rurale burundaise, les partenaires nationaux, régionaux et internationaux impliqués dans le secteur rural, la sécurité alimentaire et l'environnement, afin de mettre en œuvre le CPP et contribuer ainsi à la promotion d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et équitable pour le mieux-être du peuple Burundais.

Pour la FAO

Pour le Gouvernement du Burundi

II. Introduction

II.1 Généralités

La FAO intervient au Burundi depuis plus de 30 ans particulièrement dans l'appui à l'élaboration des politiques et stratégies, la fourniture de l'assistance techniques nécessaire à la mise en œuvre des programmes et projets de développement, la collecte, l'analyse et la dissémination de l'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'environnement et le secteur rural en général.

Suite à la crise sociopolitique qui a secoué le Burundi pendant une dizaine d'années depuis 1993, la FAO a créé en 1996 une unité de coordination des opérations agricoles d'urgence et de réhabilitation qui a fortement contribué à la mise en œuvre d'un important programme d'urgence et de réhabilitation.

Le portefeuille de la FAO pour les deux dernières années (2011 & 2012) est de 14 projets appuyés financièrement par plusieurs partenaires financiers pour un montant global de 20 918 303\$ US tous programmes confondus.

La FAO a comme relais sur le terrain pour l'exécution des activités une vingtaine d'ONG, les Associations de producteurs, les services techniques nationaux décentralisés et le secteur privé.

Au cours des dernières années, dans le contexte de la réforme de l'Organisation, la FAO s'est engagée dans l'élaboration de programmes pays plus stratégiques, cohérents et concertés avec tous les partenaires nationaux et internationaux œuvrant dans les secteurs de compétence de l'Organisation.

C'est ainsi que la FAO et le Gouvernement se sont initialement convenu d'élaborer un Cadre des priorités à moyen terme de la FAO au Burundi (NMTPF 2010 -2014) dont le draft final a été validé en mars 2010. En 2012, en réponse aux recommandations de la mission d'Évaluation stratégique de la programmation par pays de la FAO, il a été convenu de réviser et mettre à jour le cadre existant et formuler le présent CPP conformément aux nouvelles directives en la matière.

L'objectif visé par la FAO et le Gouvernement en lançant le processus en cette période où le Burundi a décidé de passer à la phase développement à long terme après une décennie dominée par l'urgence et la réhabilitation, est principalement de disposer d'un cadre de coopération largement concerté avec toutes les parties prenantes (Gouvernement, Partenaires Techniques et Financiers/PTF, Société civile, OPA, secteur privé).

Pour une meilleure cohérence et complémentarité entre les acteurs, le cycle de programmation retenu pour le CPP 2012-2016 est aligné avec le cycle de programmation national, le processus de programmation du SNU visant l'atteinte des OMD (UNDAF 2010-2016) et se conforme au mandat et Cadre Stratégique de la FAO.

Le CPP se veut donc être un Outil important à la fois (i) de programmation stratégique, (ii) de mobilisation, d'affectation et de gestion efficace des ressources ainsi que (iii) d'amélioration de la coordination, du partenariat et des synergies entre les différents partenaires œuvrant dans le secteur de compétences de la FAO.

II.2 Méthodologie utilisée pour l'élaboration du CPP au Burundi

Le processus d'élaboration du CPP au Burundi compte essentiellement (i) la phase d'analyse de la situation et d'identification des priorités d'intervention de la FAO faite suivant une approche inclusive de tous les acteurs et PTFs. Il capitalise au maximum les études sectorielles menées ainsi que les consultations formelles et bilatérales conduites au moment de la préparation du NMTPF (2010 – 2014) et autres documents politiques et stratégiques du pays , (ii) la programmation basée sur les résultats qui part de la matrice des priorités validée par les parties prenantes et les autres partenaires du secteur pour les traduire en une matrice des résultats du CPP avec l'élaboration d'un Système de Suivre Evaluation, des arrangements institutionnels et une stratégie de mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre

III. Analyse de la situation

III.1 Contexte socioéconomique national

Le Burundi formule le CPP pendant une période où la paix se consolide et où le pays est dirigé par des institutions mises en place sur des bases de suffrages à tous les niveaux ce qui est un atout majeur et offre un environnement propice pour prévoir des stratégies de nature à faire profiter la population à la base des dividendes de la paix.

Croissance économique et pauvreté : Selon les de l'évaluation en 2011 du CSLP I, le taux de croissance du PIB est d'environ 4% de 2006 à 2009, nettement inférieur aux 6,7% projetés pour espérer réduire le taux de pauvreté estimé à 67% en 2006. Toujours selon l'évaluation du CSLPI 2011 et les indicateurs repris dans le PNIA 2012 -2016, le PIB par habitant n'est que de 215\$ constant de 2000. La croissance du secteur primaire dominé par l'agriculture est restée inférieure à 3% par an de 2006 à 2009, alors que l'agriculture fait vivre près de 97% de la population nationale. Le rapport du PNUD sur le développement humain durable (2010) classe le Burundi parmi les pays les plus pauvres du monde avec un taux de DHD de 0,282 soit à la 166^{ème} sur 169 pays.

Population et Croissance démographique : Le Burundi est un des pays les plus peuplés avec en 2010 plus de 8,8 millions d'habitants sur environ 27 830Km²; sa densité démographique moyenne est de 315 habitants au km² avec une croissance démographique estimée à 2,4%

Egalité entre les sexes : La population burundaise est constituée à près de 52% par des femmes ; la crise sociopolitique qui a secoué le Burundi a eu un impact négatif sur la situation déjà précaire des rapports hommes- femmes notamment suite au développement de la violence basée sur le genre (viol, grossesse non désirée, séquestration, esclavage sexuel, enlèvement)

Malgré le fait que la Constitution burundaise prône l'égalité des sexes, le Burundi est régi par un système patriarcal où le pouvoir de décision au sein du ménage revient à l'homme en sa qualité de chef de ménage. La femme par ce fait est exclue de l'héritage, l'accès aux ressources se limite au droit d'usufruit . La femme ne peut aliéner ou hypothéquer un bien quelconque sans l'autorisation de son époux. Elle a la charge de toutes les tâches ménagères, les activités de production (agriculture, maraichage) ainsi que de soins et d'éducation des enfants.

Au Burundi, plus de 85% des femmes vivent en milieu rural, représentent 80 % de la main d'œuvre dans le secteur agricole, et assurent 84 % de la production vivrière.

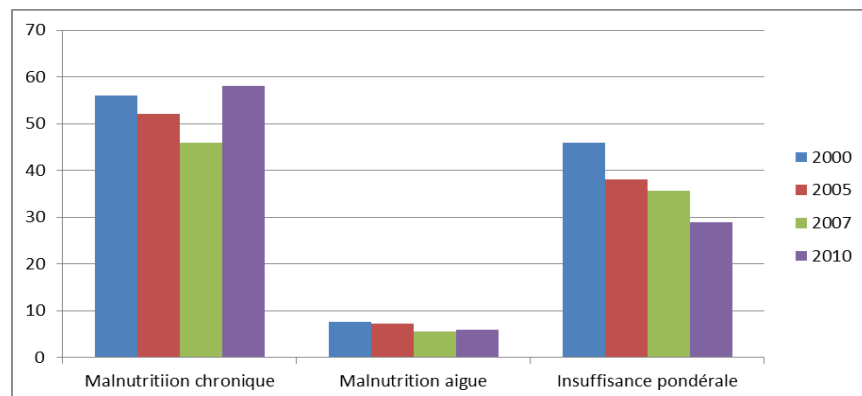
Malgré le rôle primordial des femmes dans la production agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, elles restent confrontées à des problèmes d'accès équitable aux facteurs de production y compris les terres. Seulement 17,7% des Burundaises en milieu rural ont accès à une propriété contre 62% pour les hommes, (MINI Solidarité, Droits de la Personne Humaine et Genre) ; cette situation est aggravée par le fait que les femmes ne participent pas dans la gestion des biens et des revenus familiaux qui sont le fruit de leurs propres efforts.

Jeunesse : Les jeunes burundais (15-24 ans) qui représentent 60% de la population burundaise sont confrontés à des problèmes d'accès aux facteurs de production, de chômage, de sous-emploi (trois chômeurs sur cinq sont des jeunes) ce qui est une preuve flagrante des adversités spécifiques que ces derniers subissent pour accéder au marché du travail et aux différentes sources de revenus. Le sous-emploi et la pauvre qualité des emplois représentent aussi un défi majeur, notamment en milieu rural. Cela dérive du fait que, à cause du manque de meilleures opportunités, les jeunes se retrouvent obligés à choisir des emplois précaires, parfois dangereux, généralement informels et/ou peu rémunérés et sans prestations sociales.

Nutrition, flambée des prix: L'indice du panier de la ménagère calculé sur le marché de Bujumbura a plus que doublé par rapport à 2003 passant à plus de 35 000frs en 2011 contre un peu plus de 15 000frs en 2003.

Les indicateurs de la situation nutritionnelle sont préoccupants (voir graphique ci-dessous) et selon le rapport EDSB II (ISTEEBU 2010), 58% des enfants souffrent de la malnutrition dont près de la moitié sous sa forme sévère.

Evolution de la malnutrition au Burundi



Source : Forum National sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Burundi, 2011

Le rapport sur l'indice de la faim dans le monde 2011 produit par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) place le Burundi en 2^{ème} position après la RDC parmi les pays dont l'indice de la faim s'est le plus détérioré

III.2 Situation et perspectives du Secteur agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition

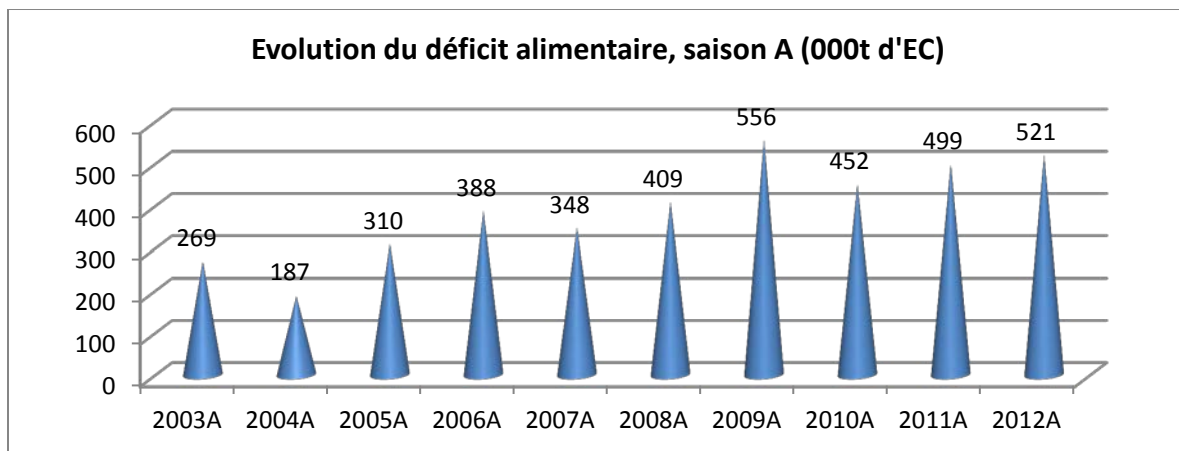
III.2.1 Importance et performances du Secteur Agricole :

Le secteur agricole est la pierre angulaire de l'économie burundaise. En effet, l'agriculture est pratiquée par plus de 90% de la population sur près d'un million d'exploitations familiales d'environ 0,50 ha en moyenne par ménage.

Elle contribue à 44% au PIB et à 95% des recettes d'exportation du Burundi (CSLP II). Près de 90% des superficies mises en valeur sont consacrées aux cultures vivrières, qui tout en contribuant à 80% au PIB agricole sont à 80% autoconsommées.

L'élevage contribue à hauteur de 19% au PIB agricole et à environs 4% au PIB National tandis que la pêche et les forêts n'apportent pour le moment que des contributions marginales au PIB.

Selon les Rapports FAO d'évaluation des récoltes (graphique ci-dessous), le déficit de production par rapport aux besoins est estimé à plus de 500 000T d'équivalent-céréales en 2012 contre moins de 200 000T d'EC en 2004; tandis que la production per capita en Equivalent Céréales est passée de plus de 160kg en 2004 à près de 136 kg en 2011.



Cette faible performance se traduit par une forte vulnérabilité et un accès limité à une alimentation convenable ; c'est ainsi que même en période de récolte, les statistiques FAO montrent que 56% de la population sont en insécurité alimentaire accentuée avec une consommation de moins de 1900 kcal/personne/ jour. Le rapport sur le Questionnaire Unifié du Bien être de Base (QUIBB) 2006 a estimé que seulement 37% des ménages accèdent au minimum requis de 2100 Kcal contre 30% en 2011.

III.2.2 Contraintes

Il ressort des différentes analyses sectorielles faites suivant des approches participatives (GOB, communautés à la base, partenaires techniques et financiers, société civile, privés) à travers des ateliers, des questionnaires /enquêtes, visites d'échanges au cours des processus d'élaboration des principaux documents stratégiques (Vision 2025, CSLP, PNSA, SAN, DOS, NADS, SNEB, PNE, PNG, PDDAA, PNIA, UNDAF) que le secteur agricole au Burundi fait face à des contraintes notamment (i) le manque de fertilité des sols doublé d'une très faible utilisation des intrants d'agriculture, élevage et halieutique, (ii) les fluctuations de la production consécutives aux changements climatiques, (iii) l'insuffisance des innovations techniques et technologiques en rapport avec la maîtrise de

l'eau, la valorisation, transformation et conservation des productions agricoles, forestières, d'élevage et halieutiques (iv) l'accès limité au crédit et aux facteurs de production comme la terre, (v) la forte pression démographique, plus de 315 habitants au Km² et (vi) le niveau élevé de vulnérabilité (15% de la population) pour des causes aussi bien structurelles que conjoncturelles avec la naissance de nouveaux groupes de vulnérables (rapatriés, déplacés intérieurs, personnes affectées ou infectées par le VIH/SIDA, jeunes et femmes chefs de ménage, démobilisés de guerre)

III.2.3 Opportunités

Le Secteur agricole tout en étant confronté à une série de contraintes, dispose d'atouts non négligeables notamment : (i) la disponibilité d'une main d'œuvre agricole laborieuse constituée à 80% par des femmes, (ii) la possibilité de pratiquer plusieurs saisons par an, (iii) la variété des écosystèmes qui permettent une grande diversification des cultures de rentes et vivrières et une promotion de filières de production végétale, animale, halieutique porteuses, (iv) la disponibilité de 120 000 ha de marais non rationnellement exploités, de plaines irrigables (Mosso, Imbo, et Bugesera), d'un réseau important de cours d'eau, et des précipitations sur au moins 6 mois par an pouvant être valorisés par l'introduction de techniques appropriées d'irrigation.

Le retour de la paix au Burundi, la reconstitution du tissu social et de la confiance mutuelle entre les populations rurales, l'accès au marché régional des biens et services et international grâce à l'ouverture sur les ensembles régionaux, (EAC, COMESA, CEPGL, ECA) ainsi que la décision du pays de mettre en application les accords de Maputo visant l'affectation d'au moins 10% du budget national dans le secteur (le Burundi est passé de moins de 3% du budget en 2010 à près de 7% en 2011 et à 11% en 2012) contribuent à la création d'un environnement propice pour le développement du secteur et la mobilisation des différents acteurs.

III.3 Politique nationale et réponse du Gouvernement au regard des défis

III.3.1 Cadre Institutionnel, parties prenantes et Système de Gouvernance du secteur.

Le secteur agricole est essentiellement coordonné par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage avec d'étroites relations de collaboration avec en particulier le Ministère ayant l'environnement, les forêts, la gestion des terres et des eaux dans ses attributions pour des raisons évidentes ainsi qu'avec les autres Ministères qui contribuent à la promotion de la Sécurité alimentaire et la nutritionnelle comme celui du Commerce et de l'Industrie, celui en charge de la Solidarité Nationale et du Genre et celui en charge du Développement Communal, le Ministère chargé des Finances et de la Planification du Développement Economique.

La Coordination au plus haut niveau est assurée par le 2^{ème} Vice Président de la République en charge des questions économiques. Le gouvernement avec l'appui de ses partenaires a mis en place des fora de coordination notamment (i) le Comité National de Coordination de l'Aide (CNCA) qui dépend directement du 2^{ème} Vice Président (ii) le Groupe Sectoriel Agriculture et développement Rural (GSADR) qui réunit régulièrement les représentants du Gouvernement, des Partenaires Techniques et Financiers, des ONGs et de la société civile pour discuter et orienter rationnellement les appuis techniques et financiers aux différents sous secteurs concernés ainsi que (iii) le Groupe de Concertation des

Partenaires (GCP) qui offre une plate forme de concertation à un niveau plus politique entre le Gouvernement et les partenaires de développement.

Le GOB a également mis en place un environnement juridique et institutionnel qui favorise l'épanouissement des différentes parties prenantes y compris le secteur privé. Au niveau local, des mécanismes de collaboration entre les services techniques et administratifs décentralisés, les comités de développement à la base, les organisations des producteurs, le secteur privé ainsi que les producteurs sont progressivement mis en place grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers impliqués dans le renforcement des capacités et de la gouvernance économique à tous les niveaux.

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires pour la formation, et la mise à disposition de moyens de travail, les séquelles sur les ressources humaines, sur les infrastructures et sur les conditions financières laissées par la crise que le Burundi a traversé sont encore loin d'être comblées.

Il persiste par conséquent un besoin important de renforcement des capacités techniques, financières et organisationnelles de toutes ces structures mises en place pour leur permettre d'assurer leur mission à la hauteur des attentes de la population rurale.

III.3.2 Politique et Stratégie Macro économique

La vision « Burundi 2025 » adoptée en présente les grandes orientations stratégiques de la politique nationale de développement. Afin de relever les défis du développement durable, le Burundi s'est donné comme objectifs (i) l'instauration de la bonne gouvernance dans un Etat de droit, (ii) le développement d'une économie forte et compétitive, (iii) l'amélioration de la qualité de vie des burundais. Parmi les défis majeurs identifiés par ce document cadre, le domaine de compétence de la FAO s'intéresse particulièrement aux quatre repris ci-dessous :

- Maîtriser la croissance démographique et assurer la sécurité alimentaire;
- Résoudre le problème crucial du chômage et accroître les revenus des ménages ;
- Diversifier et promouvoir une économie compétitive sur une base saine ;
- Mettre en place des infrastructures d'appui à la production

En 2005, le pays s'est doté d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLPI 2005-2010) qui a été suivi par un Cadre Stratégique de deuxième génération (CSLPII 2012-2015), actuellement en cours. Avec le CSLP II, le gouvernement a marqué son engagement ferme vers le développement à long terme et a fait un pas décisif vers l'intégration des interventions de consolidation de la paix et celles du développement. Le CSLP II s'articule au tour des quatre axes prioritaires ci-dessous en cohérence avec les objectifs de la Vision 2025 du Burundi:

- Renforcement de l'état de droit, Consolidation de la bonne Gouvernance et promotion de l'Egalité du genre
- Transformation de l'Economie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice de l'emploi,
- Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des Services de base et Renforcement de la Solidarité nationale
- Gestion de l'Espace et de l'Environnement pour un Développement Durable.

Les programmes sectoriels des ministères impliqués dans le développement rural en général, et le secteur agricole en particulier, ainsi que les programmes de la FAO s'inscriront principalement dans l'axe prioritaire 2 de la Vision 2025 et les axes prioritaires 2 et 4 du CSLPII

La coopération entre le Gouvernement et le système des NU est guidée par l'**UNDAF 2012-2016** qui se concentre sur les trois axes suivants:

- Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance, et la promotion de l'égalité de genre
- Contribution à la croissance durable et à la création de l'emploi dans le monde rural.
- Amélioration des taux d'accès et de la qualité des services et renforcement du socle de la protection social

Les priorités d'intervention de la FAO pour les cinq prochaines années faisant l'objet du CPP2012-2016 constitueront une contribution à l'UNDAF particulièrement à l'axe relatif à la Croissance Durable et à la Création de l'Emploi dans le monde rural.

III.3.3 Politique du Gouvernement dans le secteur agricole

Les priorités spécifiques du secteur primaire ont été définies principalement par le programme du Gouvernement pour 2005-2010 et, plus récemment, par le Programme National de Sécurité Alimentaire 2009-2015 élaboré avec l'appui de la FAO, ainsi que la Stratégie nationale Agricole 2008-2015 (SAN) complétée par le Document stratégique de développement de l'Élevage au Burundi (DOS) et la Stratégie Nationale pour la Pêche et l'Aquaculture (NADS).

En harmonie avec les initiatives de développement agricole en Afrique, avec l'élaboration du Programme Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et la signature du COMPACT, le Burundi a affiné sa programmation et priorisation des interventions du secteur à travers le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) pour la période 2012 – 2017 .

Une analyse de ces politiques et stratégies a permis d'identifier les objectifs et les approches du Gouvernement burundais sur lesquelles la stratégie de la FAO s'alignera:

- accroître durablement la productivité et la production agricole (un taux de croissance annuelle de 6% est retenu comme indicateur clé)
- renforcer les capacités techniques des producteurs agricoles et appuyer la professionnalisation des producteurs et de leurs structures d'appui ainsi que le développement des initiatives privées
- transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché à travers la promotion d'une approche filière et de l'agro-business
- améliorer les systèmes de stockage, de commercialisation et de transformation des productions d'origine végétale, animale et halieutique
- Investir sur les cultures d'exportation avec une ouverture sur la diversification des produits d'exportation et d'import substitution
- renforcer les capacités de gestion et de développement du secteur agricole au niveau institutionnel et organisationnel
- promouvoir de nouvelles techniques d'élevage
- augmenter la production et la productivité de la pêche et la pisciculture
- investir sur la foresterie et l'agroforesterie

- sécuriser les productions grâce à la maîtrise de l'eau, à la gestion de la fertilité des sols, à la protection de l'environnement

Les documents stratégiques du Gouvernement, intègrent les priorités des groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, qui composent l'immense majorité des exploitants agricoles. L'objectif ultime visé est le rétablissement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population et la réduction de la vulnérabilité des ménages, à travers notamment la mise en place et le renforcement du dispositif de suivi, d'alerte précoce et de réaction rapide aux crises alimentaires dans les régions à risques.

III.3.4 La politique du Gouvernement dans le secteur de l'Environnement (MEEATU)

La **politique sectorielle du Ministère** ayant l'environnement dans ses attributions est la concrétisation de la volonté politique du Gouvernement dans la prise en considération des problèmes relatifs à la gestion des ressources naturelles (terre, eau, forêts). Elle prône en particulier (i) la gestion coordonnée de l'environnement ; (ii) la gestion rationnelle des terres, des eaux et des forêts ; (iii) la préservation et la conservation de la biodiversité et des habitats écologiques.

Une **Stratégie Nationale de l'Environnement** et son Plan d'Action (SNEB/PAE), proposant des mesures propres à rétablir ou à sauvegarder l'équilibre entre les intérêts du développement et ceux de l'environnement a été élaboré par le Gouvernement du Burundi en 1992 . Elle a été successivement révisée en 1997 et 2003.

Le Burundi a adopté des textes de lois régissant le secteur de l'Environnement et l'Aménagement du Territoire notamment (i) le **code de l'environnement** de la République du BURUNDI avec son décret d'application (ii) la procédure **d'étude d'impact environnemental**, (iii) le **Code foncier** qui garantit la tenure foncière aux utilisateurs, (iv) la **loi portant création des aires protégées** et les décrets portant leur délimitation.

La **Politique Nationale de l'Eau** (2009) et la Stratégie nationale de l'Eau ont été mises en place pour servir d'instrument d'orientation générale pour la gestion et la mise en valeur des ressources en eau et donner une vue d'ensemble du potentiel en ressources hydriques du Burundi ainsi que leurs utilisations dans le développement socio-économique.

Enfin, la **Politique Forestière Nationale** donne des orientations pour asseoir la gestion efficace du secteur forestier après une analyse critique du secteur et des contraintes auxquelles il fait face qui conduisent à une dégradation des forêts et handicapent le développement de ce secteur.

Le Burundi a également adhéré à plusieurs **conventions internationales** relatives à la protection de l'environnement qu'il doit honorer dans ses politiques et stratégies nationales notamment : la Convention sur la diversité biologique (Rio, 5 juin 1992), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Rio, 9 mai 1992), la Convention Cadre des Nations Unies sur la Désertification (Paris, 17 juin 1994), la Convention sur les Zones Humides d'importance internationale (Ramsar, 2 février 1972)

En vue de créer un cadre cohérent d'intervention sur le territoire à différents niveaux, le Gouvernement a décidé de généraliser l'élaboration de **Schémas Provinciaux d'Aménagement du territoire**.

IV. Avantages Comparatifs de la FAO

Les avantages comparatifs de la FAO ont été conjointement analysés au cours des ateliers, des missions d'évaluation des projets, des visites formelles et des entretiens individuels, notamment par les partenaires gouvernementaux, les partenaires techniques et financiers, les ONG partenaires de la FAO dans la mise en œuvre des projets, les représentants des OPA et du secteur privé.

Les principaux critères utilisés pour évaluer les avantages comparatifs sont entre autres : la conformité avec le mandat de l'Organisation, l'Expérience de la FAO au Burundi, la perception des partenaires sur sa contribution, ainsi que ses capacités techniques et organisationnelles pour s'acquitter de son mandat

IV.1 Mandat de la FAO

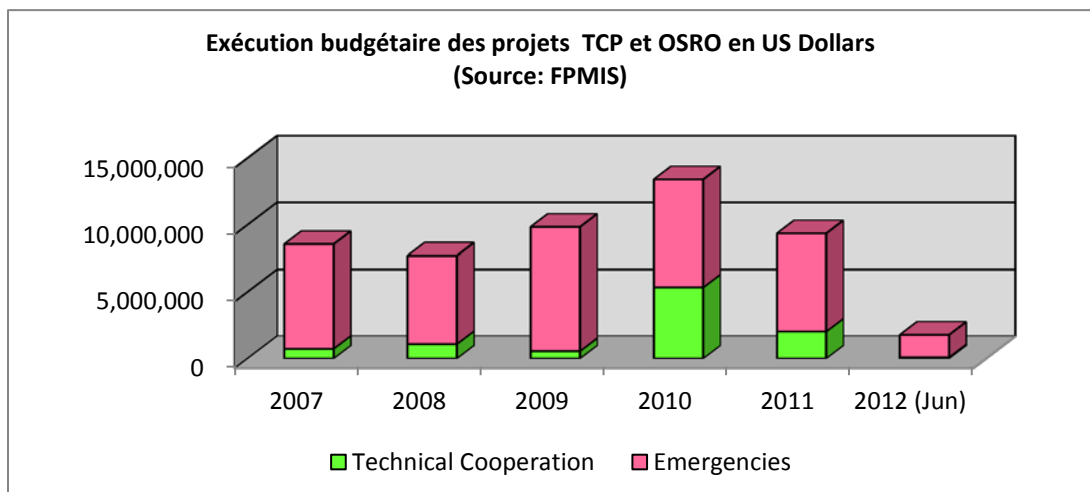
Les organes dirigeants de la FAO ont adopté 11 objectifs spécifiques, 2 objectifs fonctionnels et 8 fonctions essentielles dont le détail apparaît en annexe 3 du CPP.

Les Objectifs mondiaux de l'organisation visent un triple but à savoir : (i) réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active; (ii) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence, et (iii) gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

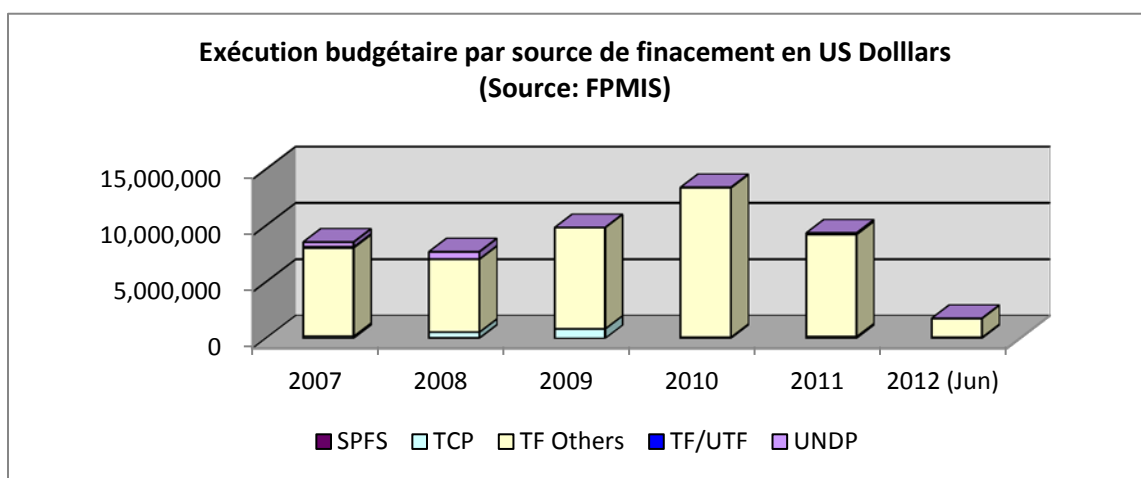
IV.2 Interventions actuelles de la FAO

La capacité technique et organisationnelle démontrée par la FAO dans la mise en œuvre simultanée de plusieurs projets (développement, urgence, réhabilitation) à la satisfaction des partenaires gouvernementaux et des bailleurs de fonds lui ont valu un appui financier régulier à son programme de terrain et constituent un atout pour le future.

Le programme de la FAO au Burundi dispose pour 2011-2012 d'un portefeuille d'environ 20 918 303\$ US, programmes d'urgence, de réhabilitation et de développement confondus. Les niveaux d'exécution enregistrés sont repris ci dessous.



Au cours des cinq dernières années, les principaux partenaires financiers de la FAO sont l'Italie, l'Espagne, la Belgique, l'Union Européenne, la Suède, le Japon, la Banque Africaine de Développement, GEF, le Fond international du développement Agricole (FIDA), l'Autriche, le Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies. Comme le montre le diagramme ci-dessous, l'essentiel des contributions de ces PTFs se sont faites à travers le Trust Fund comme dispositif de financement au cours des dernières années.



Les interventions de la FAO peuvent être groupées en quatre domaines principaux, qui sont résumés ci-dessous. Tous les programmes de la FAO, en cohérence avec les objectifs stratégiques et les fonctions essentielles de l'Organisation, respectent les principes d'équité genre, de préservation du potentiel des ressources naturelles, de renforcement des capacités pour assurer la durabilité des acquis et de prise en compte des groupes vulnérables.

Domaine 1. Elaboration des politiques et stratégies (FE-d) :

Ces dernières années, la FAO, a mis à la disposition du Gouvernement sa capacité avérée dans l'élaboration des politiques et stratégies agricoles et environnementales, dans la proposition de lois et des normes régissant le secteur

La FAO comme tribune neutre, et forte de l'expérience encours au Burundi jouit d'un avantage comparatif pour poursuivre la facilitation de la mise en place des systèmes de gestion des ressources naturelles partagées par plusieurs pays comme les eaux transfrontières du bassin du Nil, les ressources halieutiques du Lac Tanganyika, les agro écosystèmes du bassin de la Kagera

La FAO appui en outre la coordination des interventions du secteur agricole à travers la participation comme membre, Chef de File ou Coprésident aux fora de réflexion stratégique, coordination et concertation entre partenaires nationaux et internationaux.

Domaine 2. Assistance technique pour la mise en œuvre des projets, aussi bien sur financement propre que sur financement des bailleurs de fonds du Burundi (FE-e).

La FAO met en œuvre 14 projets dont les 2/3 sont à couverture nationale et 1/3 sont à couverture régionale. Dans ce domaine:

- a. la FAO a pu bénéficier des compétences techniques regroupées dans les équipes multidisciplinaires basées au Siège, aux bureaux régionaux et bureaux sous régionaux pour apporter un appui technique rapide et pertinent aux équipes déployées sur le terrain.
- b. De nouvelles approches (FFS, FFLS, JFFLS ...) appropriées au renforcement des capacités des producteurs et des services d'appui ont été introduites. Grâce aux résultats appréciables jusqu'ici enregistrés ces approches gagneraient à être poursuivies pour la consolidation des acquis et l'appropriation nationale.
- c. La promotion en cours par la FAO des échanges commerciaux entre les districts transfrontaliers (Rwanda, Uganda, RDC, Burundi), l'approche chaîne de valeurs pour passer de l'agriculture de subsistance à une agriculture orientée vers le marché, la promotion de l'horticulture urbaine et périurbaine, la promotion de l'accès au crédit, l'introduction du crédit rotatif ou chaîne de solidarité communautaire, sont des atouts futurs pour la professionnalisation du secteur agricole.
- d. La FAO a introduit et continue à proposer des innovations technologiques pour la gestion des ressources naturelles qui pourraient constituer un créneau pour ses interventions futures notamment la récente introduction d'un système de gestion communautaire des boisements, l'aménagement participatif des bassins versants, les techniques simples de maîtrise de l'eau, l'intégration agro – sylvo - zootechnique, l'analyse de la faisabilité d'un cadastre rural au Burundi.

Domaine 3. Collecter, analyser et diffuser les informations en rapport avec le secteur rural et la sécurité alimentaire (FE-b) .

La FAO contribue à la production deux fois par an du Rapport d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires, la publication du Bulletin mensuel d'alerte précoce et la Cartographie intégrée de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en partenariat avec le GOB, les ONG, le SNU.

La FAO à travers son Bureau régional de Nairobi apporte une vision plus régionale en intégrant les données nationales dans un environnement régional afin de permettre aux utilisateurs et aux décideurs d'avoir une base plus solide pour programmer des interventions mieux documentées.

Domaine 4. Fournir une assistance agricole d'urgence (OS-5)

L'aide d'urgence est constituée essentiellement d'intrants agricoles et d'élevage. Elle cible les ménages les plus vulnérables des villages ruraux intégrés . La FAO a développé une expertise dans la préparation, la prévention et la réponse rapide aux situations d'urgence et de crises qu'elle peut mettre à la disposition du gouvernement pendant la période couverte par CPP..

IV.3 Perception des partenaires

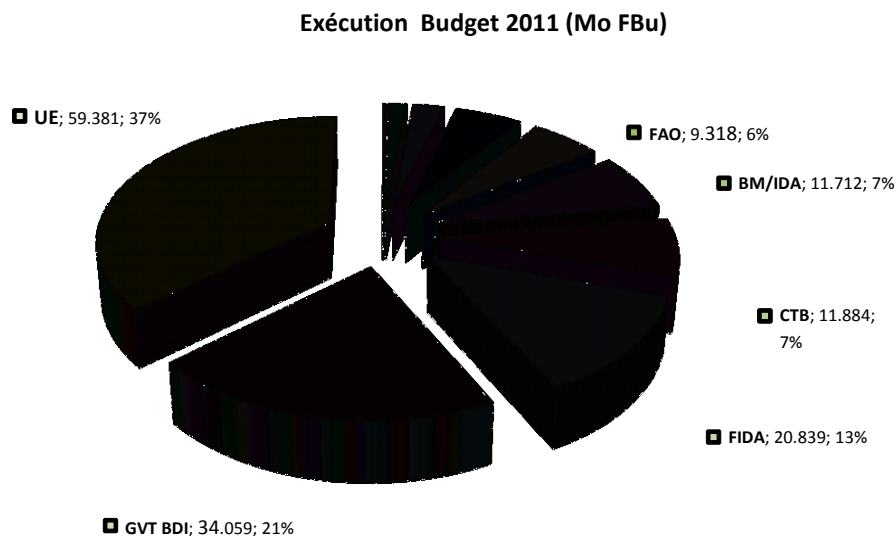
Les résultats des échanges avec les parties prenantes, étayés par les rapports des missions de suivi des projets mis en œuvre par la FAO confirment que les partenaires apprécient les compétences techniques et la qualité des prestations de la FAO. Cela se traduit par l'adhésion des partenaires techniques et financiers aux innovations technologiques introduites par la FAO et le soutien financier qu'ils apportent au programme de terrain mis en œuvre par l'organisation au Burundi.

IV.4 Les interventions des partenaires au développement du secteur :

a. Coordination des partenaires du développement

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui interviennent dans le financement du secteur rural en général, dans l'Agriculture, l'élevage, les productions halieutiques et l'environnement en particulier sont très diversifiés. Comme dit plus haut, la coordination des interventions est assurée au niveau politique et stratégique par le GCP et le CNCA et au niveau plus technique par le GSADR qui veille à l'instauration des synergies indispensables à la rationalisation des interventions respectives dans le respect des actions prioritaires de la politique de développement du pays.

Le diagramme ci-dessous montre les montants effectivement dépensés par les principaux partenaires du secteur agriculture, élevage, pêche, environnement, sécurité alimentaire et nutritionnelle pour l'année 2011.



Source : Groupe technique DES, MINAGRI, Mai 2012

La section ci-dessous, passe succinctement en revue l'environnement et les engagements potentiels des principaux PTFs en appui au PNIA.

b. Les bailleurs de fonds bilatéraux

- **la Belgique**, intervient dans (i) l'appui institutionnel au MINAGRI niveau central et décentralisé, (ii) l'appui à la Recherche Agricole, (iii) l'appui à la relance de la filière semencière et au relèvement communautaire, (iv) la promotion de l'économie rurale en harmonie avec les programmes prioritaires du PNIA pour une enveloppe globale d'environ 100 millions d'Euros. La Belgique soutient déjà le programme de terrain de la FAO particulièrement pour la promotion de l'horticulture urbaine et périurbaine (HUP) ainsi que la relance de la filière semencière. Cette collaboration pourra s'amplifier au cours des prochaines années.

- **l'Italie** appui à travers la FAO les initiatives en matière de promotion des échanges transfrontaliers, des chaînes de valeur et de la petite transformation (GTFS/391/ITA) avec un concentration dans les provinces limitrophes avec le Rwanda (Kayanza, Ngozi , Kirundo)
- **Les Pays Bas** fournissent un appui particulièrement dans la stratégie de gestion durable des terres et dans l'intensification des productions agricoles. avec comme zone de concentration Bujumbura, Bubanza, Cibitoke. Il est prévu d'injecter dans le secteur près de 65 millions d'Euros pour la période 2012-2015, avec des possibilités d'atteindre 113 millions d'euros si les niveaux prévus pour 2015 à savoir 24 millions d'euros sont maintenus pour 2016 et 2017.
- **Le Japon** a récemment relancé sa coopération dans le secteur agricole à travers notamment (i) la fourniture des engrais aux agriculteurs défavorisés dans la région de l'Imbo, (ii) le financement du Projet de Développement Communautaire pour l'Amélioration des Conditions de vie dans les Régions affectées par les Conflits dans la Province de Gitega couvrant 3 communes en 2012-2013 , (iii) le financement des projets pilotes d'exploitation de marais dans six sites et (iv) la mise en place d'un fonds de contrepartie qui peut être utilisé avec un accord préalable des parties prenantes notamment pour la réhabilitation du centre national de technologies alimentaires. Des opportunités de développer d'avantage la collaboration avec la FAO sont envisagées.
- **La Coopération allemande** est notamment présente dans les provinces Kirundo, Mwaro, Gitega, Bujumbura, et contribue à la sécurité alimentaire à travers deux Programmes multisectoriels (7.5 M€ en cours et 3 M€ en pipeline). Les secteurs de concentration sont : (i) la promotion des chaînes de valeur ajoutée et des activités génératrices de revenus, (ii) les infrastructures rurales, (iii) la vulgarisation des techniques agricoles innovatrices, (iv) la promotion de l'esprit entrepreneurial en appui à la Stratégie de Développement Economique et de Création d'Emploi mise en œuvre par les autorités locales.
- **L'Aide américaine (USAID)** intervient au Burundi principalement à travers des ONGs américaines sur la presque totalité du pays : World Vision, CRS, CARE, DAI...) Elle a une orientation vers l'aide d'urgence, l'appui aux populations les plus démunies, l'appui à l'agro-industrie et au secteur privé. Le portefeuille en cours est d'environ 27 millions de dollars et un projet est en pipeline pour 4,5 millions de dollars.
- **La France** a octroyé au gouvernement du Burundi à travers l'Agence française de développement (AFD) un financement de 1,2 millions d'euros pour un Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) de l'Office du thé du Burundi (OTB).
- **La Chine** compte appuyer le renforcement des capacités en matière de recherche, de promotion de la transformation agroalimentaire et la maîtrise de l'eau. Des contacts pour identifier des créneaux de coopération avec la FAO sont à envisager.

c. Les bailleurs de fonds multilatéraux

- **La Banque Mondiale** intervient avec une enveloppe globale de près de 60 millions de dollars pour la période 2012 – 2017. Elle finance des programmes (i) de réhabilitation de l'agriculture, (ii) de gestion durable des terres, (iii) d'amélioration de la productivité et de développement des marchés agricoles, (iv) de réforme des filières des principales cultures industrielles (café, thé, coton). La BM

fait déjà recours à l'expertise de la FAO à travers le Centre d'Investissement pour l'élaboration et le suivi des projets agricoles au Burundi.

- Le **Fonds International de Développement Agricole (FIDA)** soutient quatre projets dans le secteur rural à savoir (i) le Programme de Production et la Valorisation Agricole (PAIVA-B 31,59 millions de dollars), (ii) le Programme Transitoire de Reconstruction Post-Conflict (PTRPC 35,35 millions USD), (iii) le Projet d'Appui au Secteur de l'Élevage (PARSE 17, 83 millions USD) et (iv) le Programme de Développement des filières (PRODEFI 73,80 millions USD). Le FIDA collabore déjà avec la FAO à travers des Mémoires d'entente pour la mise en œuvre de certains volets (approche FFS) et à travers TCIA pour l'élaboration et le suivi des projets
- **La BAD** finance le Projet Transfrontalier d'Appui aux Infrastructures Rurales du Bugesera (PAIRB), et cofinance le Projet régional pêche et protection des bassins versants à travers l'Autorité du lac Tanganyika (LTA). La FAO a signé un mémorandum d'entente avec la BAD/LTA pour la mise en œuvre du volet pêche et cette coopération va se poursuivre dans les phases ultérieures.
- **L'Union Européenne** intervient dans le secteur du développement rural (i) pour la réhabilitation des filières de cultures d'exportation (STABEX 20 millions d'euros), (ii) pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de travail et de vie en milieu rural à travers le programme post conflit et développement rural (PPCDR - 71 M€), (iii) pour appuyer la sécurité alimentaire à travers d'autres organisations internationales, agences d'exécutions, ONG, avec une enveloppe de près de 40 millions d'Euros 2004-2012. La FAO est partenaire de l'UE (près de 5 millions d'Euros) pour la réhabilitation de périmètres rizières irrigués en province de Bubanza.
- **Le PNUD** concentre ses interventions dans les secteurs du relèvement communautaire, la création des activités génératrices de revenus, la viabilisation des villages ruraux intégrés en appui à la réinsertion socioéconomique des populations touchées par la crise (rapatriés, démobilisés, déplacés). Des Mémoires d'Entente sont régulièrement signés avec la FAO pour la mise en œuvre des volets pêche, élevage, agriculture et environnement
- **Le PAM**, en plus de l'aide d'urgence contribue en Food for Work aux programmes de production vivrière et de protection de l'environnement avec des synergies et programmations conjointes avec la FAO dans le cadre de l'UNDAF
- **Le BIT** développe des mécanismes de création d'emploi dans le secteur rural à travers des activités de protection des sols, de reboisement mises en œuvre avec l'approche haute intensité de main d'œuvre. Des opportunités de projets conjoints sont envisagés avec la FAO dans le cadre de l'UNDAF

d. Le secteur privé

Les investissements privés nationaux restent faibles (autour de 8% du PIB entre 2005 et 2008), tandis que les investissements directs étrangers représentent moins de 1% du PIB selon les données CSLP et le PNIA 2011. Cette situation pourrait évoluer positivement grâce à la création de l'Agence Burundaise de Promotion des Investissements (API) et autres initiatives en cours par le GOB visant l'amélioration de l'environnement des affaires.

V. Axes Stratégiques prioritaires du CPP 2012-2015

L'exercice de priorisation s'est faite conjointement avec les parties prenantes, sur base de trois principaux groupes critères préalablement définis par les directives à savoir l'alignement avec les priorités nationales, les avantages comparatifs et la capacité de mobilisation des ressources.

Après une étape d'analyse approfondie des défis à relever pour le futur sous le prisme des domaines de compétence de l'organisation conduite en ateliers inclusifs (GOB, FAO, Equipe technique nationale, PTF), quatre domaines prioritaires ont été définis pour le CPP 2012-2016.

Les axes prioritaires retenus pour le CPP sont tirés des priorités nationales en particulier du CSLPII et du PNIA. Ils sont en cohérence avec le mandat de l'organisation et l'UNDAF.

Ils tiennent compte des avantages comparatifs de la FAO, de ses compétences au niveau national, et des atouts lui conférés par le potentiel des équipes multidisciplinaires déployés au Siège, Bureaux Régionaux et Bureaux Sous Régionaux.

La mobilisation des ressources autour de ces axes est relativement facile dans la mesure où (i) les PTFs représentés au Burundi ont été associés à leurs définition, (ii) ces axes sont unanimement reconnus par les principaux PTFs comme porteurs dans leurs documents stratégiques d'intervention actuelle et future au Burundi

Au terme de l'exercice, le Gouvernement et la FAO se conforment sur les axes stratégiques prioritaires suivants :

Axe 1 Professionnalisation et intensification du secteur agricole

Axe 2 Gestion durable des ressources naturelles

Axe 3 Gestion et utilisation de l'information et des statistiques agricoles pour le prise de décision des acteurs du secteur

Axe 4 Appui à la Planification stratégiques et coordination du secteur

Le tableau ci-dessous confirme que les priorités stratégiques du CPP, sont en alignement avec les priorités nationales, les nouveaux objectifs stratégiques de la FAO au niveau global, les priorités de la FAO au niveau régional (FAO RAF) et sous régional (FAO SFE), l'UNDAF et les OMD.

Alignement des axes prioritaires du CPP 2012-2016 avec les Priorités Nationales, OMD, Priorités Stratégiques FAO et UNDAF

Priorités Stratégiques CPP Burundi	Priorités du GOB Vision 2025/CSLP II/PNIA	UNDAF	Priorités Stratégiques FAO		OMD
			FAO Global	FAO SFE & FAO RAF	
Axe 1 Axe Stratégique CPP BDI					
Axe 1 Professionnalisation et intensification du secteur agricole	<p>CSLP II, 2 Transformation de l'Economie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emploi</p> <p>PNIA- P2 Professionnalisation producteurs et promotion innovation (PNIA-P3) Développement des filières et agri business</p>	<p>UNDAF⁺⁺ 2012 - 2016 axe 2 Contribution à la croissance durable et à la création de l'emploi dans le monde rural</p>	<p>OM-b Eliminer la pauvreté et favoriser le progrès social pour tous (augmentation production alimentaire, favorisant le Développement rural, pérennisant les moyens d'existence</p> <p>OS-1 Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.</p> <p>OS-2 Intensifier et améliorer la fourniture de biens et services provenant de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de manière durable.</p> <p>OS-3 Réduire la pauvreté rurale</p> <p>OS-4 Veiller à la mise en place des systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international</p>	<p>RAF P-1 Accroître la productivité et la diversification agricole</p> <p>SFE P-1 Accélération de la production et de la valeur ajoutée</p>	<p>OMD1 Elimination pauvreté et faim</p> <p>OMD 3 Egalité et équité Genre</p>

Priorités Stratégiques CPP Burundi	Priorités du GOB Vision 2025/CSLP II/PNIA	UNDAF	Priorités Stratégiques FAO		OMD
			FAO Global	FAO SFE & FAO RAF	
Axe 2 Gestion durable des ressources naturelles	Vision 2025 pilier 5 Aménager le territoire de manière équilibrée et durable, maîtriser la croissance démographique grâce à l'urbanisation CSLP II- 4 ; PNIA -P1 Gestion de l'Espace et de l'environnement pour un développement Durable.	UNDAF⁺⁺ 2012 - 2016 axe 2 Contribution à la croissance durable et à la création de l'emploi dans le monde rural	<p>OS-2 Intensifier et améliorer la fourniture de biens et services provenant de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de manière durable.</p> <p>OS -4 Veiller à la mise en place des systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international</p> <p>OS – 5 : Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</p> <p>OM-C Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles au profit des générations présentes et futures</p>	RAF P-2 Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles SFE P-3 : Gestion durable des ressources naturelles	<p>OMD 1 Eradication pauvreté et faim</p> <p>OMD 7 Environnement durable</p>

Priorités Stratégiques CPP Burundi Axe Stratégique CPP BDI	Priorités du GOB Vision 2025/CSLP II/PNIA	UNDAF	Priorités Stratégiques FAO		OMD
			FAO Global	FAO SFE & FAO RAF	
Axe 3 Gestion et utilisation de l'information et des statistiques agricoles pour la prise de décision des acteurs du secteur	Vision 2025, pilier 7 Edifier un Burundi ouvert, rayonnant et attractif, pleinement intégré dans la dynamique sous régionale	UNDAF⁺⁺ 2012 - 2016 axe 2 Contribution à la croissance durable et à la création de l'emploi dans le monde rural	FE-a Suivre & évaluer les tendances et perspectives à moyen terme ; FE-b Collecte et fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques OS-2 Intensifier et améliorer la fourniture de biens et services provenant de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de manière durable.	RAF P- 2 promouvoir préparation aux urgences et gestion des catastrophes SFE P-4 Prévention insécurité alimentaire, réponse au chocs, et urgences	OMD1 Eradication faim et pauvreté
Axe 4 Appui à la Planification stratégiques et coordination du secteur	Vision 2025, pilier 7 Edifier un Burundi ouvert, rayonnant et attractif, pleinement intégré dans la dynamique sous régionale PNIA -P4 Renforcement des institutions Publiques	UNDAF⁺⁺ 2012 - 2016 axe 2 Contribution à la croissance durable et à la création de l'emploi dans le monde rural	FE-d : Options et avis en matière de politiques et de stratégies OS -4 Veiller à la mise en place des systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international OS – 5 : Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	SFE-1 Appui aux politiques pour accélérer la production SFE-2 Améliorer investissement publics et privés dans l'agriculture et développement rural	OMD 1 Eradication de la pauvreté et de la faim OMD 3 Equité Genre

N.B : Un objectif centré sur la qualité, les connaissances et les services techniques ainsi que deux thèmes transversaux sur la parité hommes-femmes et la gouvernance font partie intégrante de la réalisation des objectifs stratégiques.

VI. Matrice des résultats

La matrice des résultats a été élaborée au cours de trois ateliers successifs regroupant l'Equipe technique nationale mise à disposition par le Gouvernement pour appuyer l'élaboration du CPP, les Directeurs et Coordonnateurs nationaux des projets FAO en cours, les Consultants et experts FAO en place au Burundi et l'Equipe de Direction de la FAO au Burundi. Le choix des priorités et la matrice des priorités ont été soumis pour validation technique intermédiaire et validation finale en ateliers élargis au reste des partenaires gouvernementaux, SNU, Bailleurs de fonds, ONGs, Représentants des Associations de Producteurs et du Secteur Privé. Les résultats et les produits ci-dessous ont été définis par axe pour répondre aux objectifs globaux et spécifiques du CPP. La matrice des résultats détaillée apparaît en annexe 1 du CPP.

Il est à noter que la FAO, au cours des cinq prochaines années poursuivra son appui essentiellement au niveau (i) du renforcement des capacités nationales en matière de définition des politiques et stratégies, (ii) du transfert des technologies, (iii) de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, (iv) de l'analyse et de la diffusion des statistiques et informations nécessaires à la planification des interventions et gestion des risques et catastrophes. Une attention particulière sera réservée à l'équité Genre, aux groupes vulnérables et à la jeunesse. Comme par le passé, le gouvernement et les autres PTFs sont appelés conformément à leurs avantages comparatifs à prendre le relais pour la généralisation à l'échelle nationale des technologies et approches introduites ou appuyées par la FAO.

Axe 1. Professionnalisation et intensification du secteur agricole

Le secteur agricole ciblé par le CPP en général et les interventions de cet axe en particulier s'entend dans le sens large. Il couvre donc les spéculations agro-sylvo-zootechniques et halieutiques. Ce secteur sur lequel compte le Burundi pour améliorer la croissance économique, réduire la pauvreté et asseoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population fait face aux principales contraintes suivantes :

- Faible taux d'alphabétisation des producteurs (population analphabète à 57,5 % ; 61,7% pour les femmes et 53,2% pour les hommes selon le RGP 2008) et faibles capacités techniques qui limitent leur accès à l'information et leur adhésion aux innovations technologiques.
- Faibles capacités techniques, managériales et organisationnelles des OPA, des institutions de financement du secteur de la production animale, végétale et halieutique, y compris le secteur privé touchant de façon particulière certaines catégories sociales (femmes, jeunes et groupes vulnérables)
- Faibles capacités techniques et opérationnelles des structures d'appui technique, de coordination, de recherche-vulgarisation, de contrôle de qualité et de protection contre les maladies transfrontalières du bétail et des végétaux par rapport aux besoins du secteur.
- Faible utilisation des techniques améliorées de production comme la maîtrise de l'eau, l'utilisation des intrants agricoles et d'élevage performants, la protection animale et végétale),
- Faible développement des infrastructures de communication, de production et des circuits de transformation, conservation et commercialisation, l'accès limité aux marchés au niveau national et régional.

- Faible niveau d'organisation des producteurs agro- sylvo zootechniques et halieutiques et représentation limitée des jeunes et des femmes dans les organisations.
- Faible accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production, à la gestion de l'exploitation familiale et à l'affectation des ressources générées
- Détérioration des infrastructures sociales et économiques, des facteurs et équipements de production agro- sylvo-zootechniques et halieutiques.
- Faible développement de l'entrepreneuriat rural et faible diversification de l'économie respectueuse du genre par la valorisation et la commercialisation des produits du terroir et la pêche
- Forte prévalence de la malnutrition de la population et faible liaison entre la production, la consommation et l'éducation nutritionnelle.

Le gouvernement du Burundi et ses partenaires y compris la FAO reconnaissent qu'il faut viser l'augmentation de la production durable et de la productivité dans le secteur. Les options prises par le Burundi pour y parvenir est essentiellement de promouvoir dans l'équité genre, la professionnalisation, la structuration des producteurs en associations et coopératives autour des chaînes de valeurs rentables économiquement et compétitives sur le marché national et régional. Dans le cadre du CPP 2012-2016, la FAO come Agence technique spécialisée dans le secteur va se concentrer sur les résultats et produits ci-dessous :

Résultat 1.1. Les producteurs et les OPA, incluant les jeunes et les femmes, bénéficient de services techniques et d'appui adéquats

Pour atteindre ce résultat, la FAO envisage les produits intermédiaires suivants :

- Des capacités techniques, managériales et organisationnelles des OPA, producteurs et privés renforcées
- Un environnement législatif et institutionnel propice à une agriculture professionnelle développé
- Un accès des acteurs du secteur aux services financiers renforcé

Résultat 1.2. Les producteurs et OPA adoptent et utilisent de bonnes pratiques adaptées pour la production et la consommation des produits agricoles, d'élevage et halieutiques dans le respect du genre.

La FAO va contribuer aux produits suivants :

- Une Recherche développement est appuyée
- De bonnes pratiques sont vulgarisées
- Disponibilité des intrants performants assurée.
- Une éducation nutritionnelle promue
- Les services vétérinaires sont renforcées pour une bonne qualité des produits animaux et une amélioration de la santé animale

Résultat 1.3. Les producteurs et OPA valorisent leur production dans le cadre des chaînes de valeur compétitives au niveau national et régional et rentables pour les producteurs et le secteur privé

La FAO dans ses activités visera :

- Des chaînes de valeur, de petites entreprises d'agro-business promues dans un environnement national et régional incitatif.

- Des technologies introduites et des infrastructures et équipement de valorisation des produits mises en place

Axe 2 Gestion durable des ressources naturelles

Au Burundi, la surexploitation des ressources naturelles en particulier des terres par utilisation de méthodes traditionnelles, la mise en valeur des terres de plus en plus marginales, et la déforestation (taux déforestation 2%/an) conduisent à une forte dégradation des sols et de la biodiversité .

Malgré les efforts consentis, le pays n'a pas encore développé suffisamment de capacité d'adaptation et de gestion des effets négatifs des changements climatiques et autres catastrophes naturelles sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

La FAO, au cours de ces dernières années, a aidé le Burundi dans l'élaboration des documents stratégiques et des textes réglementaires régissant le secteur. Elle a également contribué à l'introduction d'innovations techniques et technologiques comme l'aménagement des bassins versants, la gestion communautaires des ressources forestières, les techniques de carbonisation, les techniques adaptées de maîtrise de l'eau et de gestion participative des espaces aménagées .

L'Organisation va continuer à appuyer le Gouvernement dans la mise en place d'un environnement législatif propice à la gestion durable des ressources naturelles et dans l'introduction et l'appropriation par la population des innovations techniques et technologiques pour améliorer la production et la productivité du secteur sans hypothéquer le potentiel de production future.

L'objectif de la FAO est de contribuer au renforcement des capacités techniques, de planification, de coordination et de gestion des ressources naturelles au niveau institutionnel et des communautés locales. La FAO se concentrera sur les résultats ci-dessous :

Résultat 2.1. Cadre Législatif renforcé

Pour y parvenir, les produits intermédiaires escomptés sont des textes législatifs élaborés ou actualisés, traduits en langue nationale et vulgarisés après adoption par les instances habilités.

Résultat 2.2. Les communautés locales adoptent les pratiques innovantes d'utilisation, conservation, protection et réhabilitation des écosystèmes dans le respect du cadre législatif

L'appui de la FAO devra aboutir aux produits intermédiaires suivants :

- Les plans directeurs d'aménagement des bassins versants, des forêts et des aires protégés sont élaborés et vulgarisés au niveau des communautés
- Les dispositifs/infrastructures de maîtrise de l'eau sont mises en place ou réhabilitées et les communautés sont formées et organisées pour leur gestion
- Des technologies permettant l'économie de l'énergie sont mises au point et vulgarisées
- Les zones sujettes à la déforestation sont reboisées ou réhabilitées et des systèmes de gestion communautaire des boisements développées et vulgarisées
- Les plans directeurs visant la protection de la biodiversité animale et végétale sont formulés et appliqués

Axe 3. Gestion et utilisation de l'information et des statistiques agricoles pour la prise de décision des acteurs du secteur agriculture, élevage, environnement, sécurité alimentaire et nutritionnelle

La gestion de l'information et des statistiques agricoles constitue de façon transversale un outil important de planification et de mise en œuvre des interventions projetées dans les autres axes du CPP. Les documents stratégiques du gouvernement mettent en évidence un certain nombre de contraintes dans ce secteur au Burundi notamment :

- a. Faible capacité de collecte, analyse, gestion coordonnée et harmonisée de l'information et des statistiques agricoles pour une meilleure accessibilité à des données fiables, désagrégées par sexe, répondant aux besoins des acteurs à tous les niveaux de prise de décision depuis la base jusqu'au niveau central.
- b. Faible accès à l'information agricole, aux statistiques fiables régulièrement mises à jour et aux textes réglementaires régissant le secteur agricole, environnemental ainsi que les échanges commerciaux.
- c. Faible dispositif de suivi évaluation et d'alerte précoce pour une réaction rapide aux crises et à la prévention des chocs alimentaires dans les régions à risque.

L'objectif de la contribution de la FAO est de renforcer les capacités techniques, d'analyse, de coordination, de gestion et de diffusion des informations et des statistiques agricoles, sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'environnement.

Pour ce faire, la FAO va jouer sur deux niveaux à savoir : la disponibilité des données et leur accessibilités aux utilisateurs à travers les résultats et produits ci-dessous :

Résultat 3.1. Existence d'une base de données fiables, désagrégées par sexe, accessibles et régulièrement actualisées

Il est prévu dans ce cadre d'avoir à la fin de la période du CPP :

- Des méthodologies de collecte, gestion des données désagrégées par genre harmonisées et réglementées
- Des études de base et des données ventilées par sexe produites et actualisées.
- Des capacités de collecte d'analyse et de gestion des données renforcées au niveau central et décentralisé
- Un système d'alerte précoce opérationnel à tous les niveaux pour améliorer la prévention, la réduction de l'incidence et la gestion des risques et des catastrophes

Résultat 3.2. Les producteurs, les OPA et planificateurs accèdent et utilisent l'information pertinente dans leur prise de décision

Il est envisagé à ce niveau qu'avec l'appui de la FAO :

- Les informations et données de qualité seront accessibles aux utilisateurs
- Les producteurs et les OPA seront équipés et formés pour tirer profit de l'information disponible
- Les Circuits d'information développés et utilisés par les parties prenantes

Axe 4. Appui à la Planification stratégique et coordination.

Il a été noté que la planification stratégique conduit (i) à l'identification des secteurs alternatifs et diversifiés porteurs du développement, (ii) à une meilleure affectation des investissements avec concentration sur les priorités stratégiques de nature à améliorer les performances du secteur et enfin (iii) à attirer les investissements des PTFs, l'aide au développement et les investissements privés.

D'autres part, une coordination efficace est un des outils importants pour le développement des synergies et la complémentarité entre acteurs pour la gestion rationnelle des ressources mobilisées. Malgré les efforts déjà consenti dans ce domaine par le GOB et ses partenaires y compris la FAO, le Burundi a encore besoin d'un renforcement de capacités pour lever les défis ci-dessous au cours de la période de mise en œuvre du CPP 2012-2016.

1. Faible niveau du financement public et la prévalence d'un environnement législatif, institutionnel et socioéconomique encore peu favorable à une promotion des investissements du secteur privé.
2. Accès limité des producteurs et acteurs aux crédits à des taux d'intérêt appropriés à un secteur agricole à haut risque, en l'absence d'un système d'assurance des crédits.
3. Environnement économique mondial qui ne favorise pas l'accès aux ressources à travers l'Aide Publique au Développement.
4. Faible diversification de l'économie burundaise avec des alternatives de développement de l'emploi en dehors du secteur agricole avec peu d'attention sur la discrimination des groupes vulnérables en particulier les jeunes et femmes
5. Faibles capacités opérationnelles au niveau central et décentralisé pour la planification Stratégique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion du secteur agricole, environnemental et intégration régionale

L'objectif de la FAO sera d'Appuyer le développement ou la consolidation d'un cadre légal, le renforcement des capacités de coordination des secteurs agricoles, environnementaux ainsi que l'harmonisation des politiques sous-régionales

Résultat 4.1. Les capacités de planification et de coordination existent à tous les niveaux.

La FAO envisage que au terme de la période du CPP

- Des politiques nationales agricoles et environnementales et des politiques d'intégration régionale seront élaborées ou actualisées et mises en œuvre.
- Des Programmes de renforcement des capacités seront élaborés et mis en œuvre
- Des Plateformes de coordination intra et inter sectorielles seront fonctionnelles à tous les niveaux

VII. Mécanismes de mise en œuvre

La mise en œuvre du CPP sera assurée par des équipes techniques de la FAO en place sous la responsabilité du Représentant de la FAO au Burundi avec l'appui des experts techniques des bureaux sous régional (FAOSFE), régional (FAORAF) et du Siège de la FAO. Il est envisagé de recourir au besoin aux consultations extérieures et/ou à des recrutements ponctuels de personnels spécialisés d'appui.

Le Représentant de la FAO s'assurera que le CPP sert effectivement d'outil de planification stratégique, de mobilisation des ressources, de pilotage, de coordination et de développement des synergies pour une meilleure efficacité et visibilité du programme de terrain.

Concrètement, le programme s'appuiera sur les quatre principes suivants :

1. Le partenariat qui consiste à rassembler les moyens des différents acteurs et institutions partenaires qui sont impliqués dans le développement et l'encadrement de l'agriculture, élevage, pêche et pisciculture, environnement et forêts;
2. La complémentarité visant à exploiter au maximum les complémentarités des partenaires sur base des avantages comparatifs par rapport aux actions à mener ;
3. La concertation étroite et régulière avec les organisations professionnelles agricoles existantes et à promouvoir, dans le but de revaloriser leur statut en renforçant leur participation et celle de leurs organisations aux décisions qui les concernent, au niveau national et régional ;
4. La solidarité qui vise à assurer la cohésion sociale et organisationnelle des parties prenantes.

Le bureau de la FAO Burundi élaborera chaque année un Plan d'Action annuel qui intégrera trois types d'activités à savoir : i) les activités programmées conjointement avec d'autres agences des Nations-Unies dans le cadre de l'UNDAF, ii) les activités spécifiques à la FAO et ses partenaires techniques et financiers non inscrites à l'UNDAF ; iii) les réponses aux requêtes du Gouvernement.

Le CPP compte ainsi passer à une meilleure intégration des interventions de la FAO au Burundi (urgence, réhabilitation et développement). Il s'agit d'une réponse à la dynamique décidée par le gouvernement à travers le CSLPII de passer de l'approche projet à l'approche programme à travers des interventions stratégiques de plus long terme. Ces interventions devront tenir compte dans leur conception et leur mise en œuvre des couches les plus vulnérables de la population bénéficiaire dans le respect de la parité homme – femme et des jeunes.

Le Bureau mettra en place un système de coordination de toutes les interventions. Le travail en pool des experts en place sera renforcé, pour une meilleure rationalisation de leur contribution. La FAO capitalisera l'expérience dans la collaboration avec les institutions techniques nationales, les prestataires de services, les ONG et autres associations relais pour la mise en œuvre de ses programmes de terrain et la préparation de l'après projet.

Le Groupe Sécurité alimentaire et Développement Rural (GSADR) auquel participe activement la FAO, en sa qualité de forum de coordination, d'orientation stratégique et de concertation entre partenaires du secteur, sera le conseiller privilégié de l'équipe d'exécution. Il sera l'interface entre la FAO et ses partenaires, spécialement les Ministères concernés.

Le Bureau présentera en partenariat avec le gouvernement, un état semestriel de mise en œuvre du CPP au GSADR qui regroupe les PTFs impliqués dans le secteur (GOB, Bailleurs de fonds, ONG) ainsi qu'aux autres fora de coordination du secteur mis en place par les parties prenantes et particulièrement par le SNU dans le cadre de l'UNDAF

Le Gouvernement, comme le veulent les accords conclus avec la FAO continuera à encourager et faciliter la participation des organisations gouvernementales concernés, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et des organisations non gouvernementales aux organes de pilotage et de mise en œuvre des programmes convenus.

En complément aux moyens mobilisés à travers la FAO en faveur du CPP, et aux facilités offertes dans le cadre des accords de siège, le Gouvernement disponibilisera conformément au contenu des documents de projets spécifiques qui seront conjointement élaborés et adoptés par les deux parties, les moyens humains, matériels, techniques, financiers et logistiques nécessaires pour la mise en œuvre du programme

VIII. Arrangements pour le suivi et évaluation du CPP

Le CPP couvre comme l'UNDAF et le PNIA une période de 5 ans 2012-2016. Outil de programmation et de gestion, il se veut flexible et sera revu à mi-parcours pour l'adapter à l'évolution de la situation réelle sur le terrain et au programme biennal de l'Organisation. Deux approches complémentaires sont prévues dans le cadre du Suivi-évaluation du CPP:

1. D'une part, la FAO fera comme à l'accoutumée le suivi-évaluation des projets tel que requis par les procédures internes de l'organisation. Le processus impliquera notamment le suivi-évaluation par les services du FAOR ainsi que des missions de supervision du bureau régional ou du siège en fonction de la nature et de la portée des projets. Un plan de suivi-évaluation sera établi par le bureau du Représentant au Burundi.
2. Le suivi-évaluation du CPP sera d'autre part effectué selon les dispositions prévues dans le cadre de l'UNDAF. Ces dispositions impliqueront notamment : i) le développement d'un plan de suivi-évaluation et d'un système d'indicateurs en collaboration avec les autres agences et les groupes thématiques auxquels participe la FAO ; ii) la prise en charge par la FAO de la collecte et de l'analyse des données relatives à ses interventions ; iii) la participation à la rédaction des rapports de synthèse avec les autres membres des groupes thématiques.

Une section spécifique mise en place par le Représentant de la FAO assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du CPP ; elle sera appuyée dans sa mission par l'équipe de Direction de la Représentation de la FAO, avec le soutien technique et méthodologique du Bureau sous régional (FAOSFE) et du Bureau Régional (FAORAF)

Au niveau de chaque projet, des mécanismes de suivi évaluation seront systématiquement incorporés dans le document de projet et un tableau de bord précisé au moment du lancement du projet. Des situations de référence seront élaborées si elles n'existent pas dans les secteurs d'interventions ciblés et des missions d'évaluation à mi parcours et à la fin des programmes et projets conduites selon le règlement de l'Organisation en la matière.

Tous ces mécanismes et outils d'évaluation seront mis en place sur une base participative et convenus entre les parties prenantes (Gouvernement, FAO, PTF, groupes cibles) afin que chacune des parties puisse comme partenaire s'y retrouver et suivre convenablement les résultats et à terme apprécier l'impact des initiatives conjointement menées.

Comme le CPP est une contribution de la FAO à l'UNDAF, le cadre de suivi évaluation du CPP sera en harmonie avec celui arrêté par le Système des Nations Unies, le Gouvernement et les autres partenaires pour l'UNDAF 2012 – 2016.

Un plan annuel de travail détaillé avec des objectifs clairs, des indicateurs vérifiables et des situations de départ sera élaboré et présenté aux différents fora de coordination mis en place par le Gouvernement, les partenaires au développement et le SNU (GSADR, CNCA UNIMT, le Comité Pilotage conjoint UNDAF, Comité Technique UNDAF, UN GISE)

La FAO Burundi fera des restitutions périodiques aux réunions des fora de coordination dont elle est membre sur l'état de mise en œuvre du programme-budget annuel par rapport aux indicateurs préalablement arrêtés. Un accent particulier sera mis le progrès réalisé vers le niveau d'atteinte des objectifs conjointement arrêtés avec le Gouvernement comme contribution de la FAO au développement du pays à travers le CPP

Au niveau interne, en plus du suivi technique et financier propre à chaque projet effectué par les équipes de mise en œuvre, le Bureau de la FAO organisera sur une base trimestrielle des visites de terrain conduites par le Représentant de la FAO. Ces visites seront suivies chaque fois d'une réunion de coordination in situ regroupant les experts des différents projets, les partenaires directs représentant les services techniques et administratifs décentralisés, les ONGs et OPA partenaires ainsi que les groupes cibles.

Une retraite annuelle sera également instaurée pour évaluer le pas franchi au cours de l'année écoulée, élaborer le programme annuel et opérer les ajustements stratégiques et opérationnelles qui s'imposent pour améliorer les performances dans le programme budget de l'année suivante.

Les bureaux décentralisés (FAOSFE, FAORAF) joueront un rôle crucial dans le traitement et la mise à disposition de l'information et dans l'élaboration des documents de projets pouvant répondre à des demandes des partenaires grâce essentiellement à l'équipe multidisciplinaire basée à Addis-Abeba. Au niveau du Siège, le suivi-évaluation de la mise en œuvre du CPP s'inscrit dans le cadre général du suivi-évaluation du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO.

IX. Stratégie de mobilisation des ressources

Le CPP 2012- 2016 a un budget estimatif de d'environ 54,650 millions USD à affecter aux priorités conjointement définies conformément au tableau ci-dessous. L'enveloppe tient compte des activités en cours dont les ressources sont déjà acquises ou en pipeline.

La contribution financière de la FAO à travers son Programme de Coopération technique sera de près de 15% du montant global tandis que le reste sera mobilisé auprès des partenaires extérieurs. Le montant déjà disponible et en pipeline s'élève à un peu plus de 20%. La mobilisation des ressources complémentaires s'adressera aussi bien aux donateurs avec lesquels la FAO a déjà noué des liens de coopération qu'aux nouvelles coopérations qui annoncent leur volonté d'intervenir au Burundi en appui au CSLPII et au PNIA.

La FAO développera une stratégie de communication et de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre du CPP dont le processus d'élaboration a inclus tous les PTF pour identifier ensemble des créneaux de complémentarités entre les partenaires au développement et susciter leur adhésion aux axes stratégiques retenus.

La FAO organisera des journées portes ouvertes pour une meilleure visibilité de ses activités de terrain et privilégiera (i) la participation des donateurs aux réunions de réflexion et planification stratégique (ii)

le partage avec les donateurs des documents d'information sur l'état d'avancement des programmes conjointement appuyés.

Le service communication de la FAO travaillera en parfaite synergie avec le Groupe Intégré Communication du Système des Nations Unies pour appuyer la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du CPP. La FAO inscrira cette activité dans la stratégie commune de mobilisation des ressources pour l'UNDAF 2012 – 2016 définie par les chefs d'Agences.

L'adhésion du Burundi aux initiatives mondiales comme REACH (*Renewed Efforts Against Child Hunger and undernutrition*) et SUN (*Scaling Up Nutrition*) offre des opportunités pour mobiliser des ressources à travers par exemple la programmation conjointe.

Le Gouvernement du Burundi (GOB) qui est le partenaire principal dans la mise en œuvre du CPP en appui aux priorités nationales, devra continuer à soutenir les efforts de la FAO. Il faudra que le GOB encourage les bailleurs potentiels à mettre à disposition les fonds nécessaires pour la mise en œuvre du CPP. Il est également appelé à canaliser les éventuels investissements des ONGs et du secteur privé dans les domaines de concentration de la FAO afin d'amplifier l'impact des ressources mobilisées par la FAO ou de relayer les interventions initiées par l'organisation pour garantir davantage leur extension à grande échelle et leur durabilité.

Budget Estimé pour la mise en œuvre du CPP 2012 – 2016 (en milliers de dollars US)						
Axe Prioritaire du CPP	Budget total	2012	2013	2014	2015	2016
Professionnalisation et intensification du secteur agriculture	24 700	2 700	6 000	7 000	5 000	3 000
Gestion durable des ressources naturelles	10 750	1 750	3 000	2 500	2 500	1 000
Gestion et utilisation de l'information et des statistiques agricoles pour le prise de décision des acteurs du secteur	16 000	2 000	4 000	4 000	3000	3 000
Appui à la Planification stratégique et coordination du secteur agriculture, environnement, sécurité alimentaire et nutritionnelle	3 200	1 000	700	500	500	500
TOTAL	54 650	7 450	13 700	14 000	11 000	7 500

X. Analyse des risques et des stratégies de leur atténuation.

Les risques de non mise en œuvre du CPP et d'atteinte mitigée des objectifs fixés dans ce document stratégique peuvent être d'ordre politique, sécuritaire et financières sans oublier ceux liés au changement climatique, aux maladies et ravageurs des plantes et des animaux.

1. Le Burundi étant un pays qui sort d'une longue période de conflit qui a fragilisé entre autres la cohésion sociale et créé de nouveaux groupes vulnérables, des risques d'insécurité subsistent. Ces risques sont entretenus par la situation sociopolitique encore instable de la région des grands lacs. Le gouvernement du Burundi avec l'appui de ses partenaires a pris et s'engage à prendre davantage d'initiatives au niveau national et au niveau régional pour consolider la paix, la démocratie et la concorde entre les différents groupes de la population. Les retombées positives de ces initiatives contribueront à créer un environnement propice à la mise en œuvre du CPP.
2. A cause de la situation économique nationale et mondiale il y a risque de ne pas pouvoir mobiliser suffisamment ressources financières pour l'atteinte des objectifs du CPP. Les résultats positifs de la table ronde des bailleurs de fonds par le Gouvernement en septembre 2012 pour mobiliser les financements du CSLP II sont porteurs d'espoir quant au soutien potentiel des PTFs à l'UNDAF en général et les programmes du CPP en particulier qui s'inspirent des priorités du CSLP II. Des mesures seront prises pendant la période du CPP pour proposer des projets attrayants, rentables économiquement et dans la droite ligne des priorités nationales de concentration des PTFs. D'autre part, la mise en œuvre du CPP étant une responsabilité conjointe GOB-FAO, l'engagement politique et effective des deux parties à tous les niveaux pourra améliorer l'adhésion des PTF aux programmes proposés et leur soutien financier à leur mise en œuvre.
3. Les changements climatiques, les catastrophes naturelles et l'expansion de maladies phytosanitaires et zoonosaires constituent des risques potentiels importants. La prise en compte systématique de ces risques dans toute intervention, le renforcement des stratégies et la mise en œuvre des programmes de leur prévention, gestion et mitigation permettront de réduire leur impact négatif sur les effets escomptés du CPP.

Annexe 1 : Matrice des résultats CPP FAO Burundi (2012-2016)

Objectif global du CPP : Contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation et la valorisation des productions, la création d'emploi et la diversification des opportunités de revenus sans discrimination d'âge et de sexe ainsi que la préservation des ressources naturelles et environnementales.

Objectifs spécifiques du CPP : Améliorer les performances du secteur agricole (agriculture, élevage, pêche et environnement) en augmentant les capacités techniques et institutionnelles des acteurs au niveau central et décentralisé.

Axes prioritaires / Résultats	Produits CPP	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses/risques	Budget indicatif (000\$)
Axe 1. Professionnalisation et intensification du secteur agriculture					24 700
Résultat 1.1. Les producteurs, notamment les jeunes et les femmes, et les OPA bénéficient de services techniques et d'appui adéquats		Nombre de producteurs et d'OPA désagrégés par genre et âge bénéficiant de services techniques. <u>Base</u> : 1 034 OPA et 100 000 Producteurs (rapports FAO) <u>Cible</u> : 1 034 OPA à consolider + 500 OPA supplémentaires et 50 000 producteurs en plus (2016)	Rapports Evaluation	Disponibilité des ressources nécessaires	
	Produit 1.1.1 Les capacités techniques, managériales et organisationnelles des services d'appui à la production, des OPA incluant les jeunes et les femmes, de la recherche développement, du secteur privé sont renforcées	Jn Programme consolidé assorti d'un plan d'action de renforcement des capacités ¹ est élaboré , validé et mis en œuvre <u>Base</u> : plusieurs petits programmes liés aux projets <u>Cible</u> : 01 Programme et plan d'action consolidé Nombre d'OPA , producteurs, services d'appui et recherche	Rapport d'activités des OP Rapport des formations Evaluation de l'impact de la formation et de suivi post formation	Ressources mobilisées dans les délais	

¹ Programme Basé sur l'analyse de l'adéquation entre les ressources disponibles et les besoins en renforcement des capacités

	<p>développement dont les capacités sont renforcées</p> <p><u>Base</u> : 1034 OPA ; 100 000 producteurs ; 4 DPAE, pas de Recherche développement</p> <p><u>Cible</u> 16 DPAE, 200 000 producteurs dont 30% femmes 30% jeunes ,500 OPA supplémentaires (30% jeunes & 30%femmes); 2 Institutions de recherche :ISABU & FACAGRO ;</p> <p>Nombre de partenariat entre secteur privé et OPA appuyés</p> <p><u>Base</u> : 12 conventions partenariat MF et 4 avec Opérateurs privés,</p> <p><u>Cible</u> : 20 conventions partenariat OPA/secteur privé et IMF</p>			
Produit 1.1.2. Un environnement législatif et institutionnel propice aux producteurs et OPA et sensible aux questions de genre et d'âge est développé et opérationnel	<p>Texte législatif avec ordonnances d'application adoptés, traduits en langue nationale et diffusés</p> <p><u>Base</u> : 6 textes législatifs dont 4 existent mais sans textes d'application (coopératives, fertilisants, semences, phytosanitaire , vétérinaire)</p> <p><u>Cible</u> : 6 textes avec ordonnances d'application, traduits en langue nationale et diffusés</p>	<p>Documents adoptés et traduits</p> <p>Rapports visites de terrain sur la Mise en application de la législation sur terrain)</p>	<p>Les autorités chargées de la législation analysent et adoptent les projets de lois proposées</p>	
Produit 1.1.3. L'accès aux services financiers en faveur des producteurs incluant les jeunes et les femmes et les OPA à travers des conventions durables avec les micros finances est renforcé	<p>Nombre de conventions signées</p> <p><u>Base</u> 9</p> <p><u>Cible</u> 20</p> <p>Volume des crédits octroyés désagrégé par genre et âge</p> <p><u>Base</u> : 422 000 000</p> <p><u>Cible</u> :3.5 milliards</p>	<p>Rapport d'activité FAO BDI & OPA</p> <p>Rapports d'évaluation</p> <p>Rapports visites de terrain</p>	<p>Fonds de microcrédit rural mis en place et fonctionnel ;</p> <p>Institutions micro finances développées et ouvertes aux initiatives du secteur agricole & rural</p>	

	<p>Résultat 1.2. Les producteurs et OPA adoptent et utilisent de bonnes pratiques adaptées pour la production et la consommation des produits agricoles d'élevage et halieutiques</p>	<p>Nombre de Producteurs et OPA désagrégés par genre et âge ayant adopté les bonnes pratiques <u>Base</u> : 40% à 80% selon thèmes (rapports FAO) <u>Cible</u> : 100% des cibles programme FAO</p>	<p>Rapports et enquêtes</p>	<p>Conjoncture socioéconomique défavorable à la mobilisation des moyens techniques et financiers.</p>	
	<p>Produit 1.2.1. La recherche développement est appuyée et des innovations techniques /bonnes pratiques sont développées/introduites et testées en milieu paysan</p>	<p>Bonnes pratiques incluant les aspects de durabilité environnementale, sociale et économique développées, testées et adoptées <u>Base</u> : 10 bonnes pratiques <u>Cible</u> : 20 bonnes pratiques</p> <p>Nombre de ménages . désagrégés par genre et âge utilisant les innovations et bonnes pratiques proposées <u>Base</u> : 25% à 80% suivant thèmes (projets FAO) <u>cible</u> : >80% ménages cibles</p>	<p>Rapports FAO & visites de terrain Rapports des OPA Enquêtes & missions de suivi/évaluation</p>	<p>Pratiques proposées apportent une valeur ajoutée incitative par rapport aux efforts fournies par le Producteur et les Acteurs des chaines de valeur</p>	
	<p>Produit 1.2.2 Les bonnes pratiques sont vulgarisées à travers des approches participatives (FFS, FFLS, JFFLS, Club d'écoute communautaire) visant leur appropriation, notamment par les femmes et les jeunes et les OPA</p>	<p>Fiches techniques produites et diffusées en français et en kirundi <u>Base</u> : 67 en français à plus de 90% <u>Cible</u> : 100 traduites en langue nationale et diffusées. Taux de couverture nationale des nouvelles approches <u>Base</u> : < à 10% <u>Cible</u> : >50%</p>	<p>Rapports, visites de terrain et enquêtes</p>		
	<p>Produit 1.2.3. Des intrants performants sont disponibles et accessibles aux producteurs et OPA dans le</p>	<p>Circuit d'approvisionnement et de commercialisation des intrants opérationnels <u>Base</u> : Circuits peu structuré et</p>	<p>Enquêtes et rapports de terrain</p>		

	respect de l'équité Genre	peu efficaces (privés et état pour le vivrier et MINAGRIE pour cultures de rente <u>Cible</u> : Circuits approvisionnement efficace , avec subvention dégressive système voucher.			
	Produit 1.2.4 les bonnes pratiques sont vulgarisées pour assurer aux groupes de population les plus vulnérables une alimentation diversifiée pendant toute l'année	Nombre de Groupes vulnérables <u>Base</u> : 4384 <u>Cible</u> : 10 000 Taux d'adoption par les groupes cibles des pratiques vulgarisées . <u>Base</u> : 25% à 72% <u>Cible</u> : 100% Taux de couverture des ménages vulnérables ciblées en programmes de transferts sociaux et agriculture <u>Base</u> : A déterminer <u>Cible</u> : 100%	Enquêtes et rapports de terrain		
Résultat 1.3. Les producteurs et OPA valorisent leur production dans le cadre des chaînes de valeur compétitives au niveau national et régional et rentables pour les producteurs et le secteur privé		Nombre de Chaînes de valeurs rentables opérationnelles <u>Base</u> : 10 <u>Cible</u> : 20	Rapport MINAGRIE, Rapports OPA, Rapport MIN COMMERCE	Bon Climat des affaires favorable aux investissements	
	Produit 1.3.1. Des technologies de conservation, de transformation et de conditionnement visant la sécurité et la qualité des aliments sont introduites, et vulgarisées	Nombre de ménages, OPA et opérateurs privés bénéficiaires de ce programme <u>Base</u> : 337 OPA ; 30 000 ménages ; 24 Opérateurs privés <u>Cible</u> : 500 OPA ; 100 000 ménages ; 100 opérateurs privés	Rapports d'évaluation Enquêtes	Faibles capacités techniques nationales	
	Produit 1.3.2. Des infrastructures et équipements de conservation, de transformation et de conditionnement pour la promotion des chaînes de	Nombre désagrégé par genre et âge de ménages accédant aux infrastructures réhabilitées ou mises en place <u>Base</u> : 337 OPA ; 30 000 ménages ; 24 Opérateurs privés	Rapports MINAGRIE et MIN Commerce Rapport d'évaluation	Insuffisance des ressources financières Faible maîtrise technique par les communautés cibles	

	valeurs favorisant l'emploi des femmes et des jeunes en particulier et la sous-traitance aux petits entrepreneurs ruraux sont mis en place ou réhabilités	<u>Cible</u> : : 500 OPA ; 100 000 ménages ; 100 opérateurs privés Nombre (désagrégé par genre et âge) d'emplois créés <u>Base</u> : 227 emplois <u>Cible</u> : 10 000 emplois			
	Produit 1.3.3 Des micro/petites entreprises d'agro-business visant en particulier les femmes et les jeunes sont créés et appuyés au niveau des ménages et des communautés	Nombre de micro/petites entreprises individuelles ou de groupe créés (50% femmes/30% jeunes) <u>Base</u> : 24 <u>Cible</u> : 50 supplémentaires	Rapports, visites de terrain et enquêtes Rapports d'évaluation	Instauration d'un Climat des affaires propice aux investissements privés	
	Produit 1.3.4. Cadre institutionnel et réglementaire pour la promotion du commerce transfrontalier amélioré et harmonisé au niveau national, régional et international	Existence d'un cadre institutionnel et réglementaire opérationnel dans la sous région <u>Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1 Nombre d'acteurs informés et jouissant des avantages de ce cadre <u>Base</u> : à déterminer par enquête <u>Cible</u> : à fixer en conséquence	Rapport Mission d'évaluation Rapports des acteurs concernés du GOB & des opérateurs	Existence de surplus commercialisables en quantité et qualité compétitive ; Instabilité de la situation sécuritaire au niveau régionale Bon climat des affaires et bonne gouvernance Conjoncture économique mondiale défavorable	
Axe 2. Gestion durable des ressources naturelles					10 750
Résultat 2.1 Cadre législatif renforcé	Nombre de textes vulgarisés et appliqués par les groupes cibles <u>Base</u> : 6 textes existants et degré de leur mise en application à évaluer <u>Cible</u> : 4 textes actualisés (code foncier , code forestier, code Environnement, code de l'eau)		Rapports MINEEATU	Adoption des textes proposés par les instances législatives	

	<p>Produit 2.1.1. Les textes législatifs sont élaborés ou actualisés, adoptés et vulgarisés</p>	<p>Nombre de textes produits, traduits en langue nationale et diffusés <u>Base</u> : 6 dont 4 à actualiser <u>Cible</u> : 4 textes actualisés et traduits (code foncier code forestier, code de l'eau code Environnement,) % population désagrégée par sexe accédant à ces textes législatifs <u>Base</u> : A déterminer par enquête <u>Cible</u> : au moins 80% groupes cibles</p>	<p>Rapports services concernés Enquêtes auprès des populations cibles</p>	<p>Faible prise de conscience par les parties prenantes de l'interrelation environnement et sécurité alimentaire durable</p>	
	<p>Résultat 2.2. Les communautés locales adoptent les pratiques innovantes d'utilisation, conservation, protection et réhabilitation des écosystèmes dans le respect du cadre législatif</p>	<p>% population ayant adopté des pratiques innovantes <u>Base</u> : à déterminer <u>Cible</u> : au moins 80%</p>	<p>Rapports MINEEATU, MINAGRIE, FAO</p>		
	<p>Produit 2.2.1. Les plans directeurs d'aménagement des bassins versants, des forêts et des aires protégés sont élaborés et vulgarisés au niveau des communautés</p>	<p>Plans Directeurs d'aménagement et de gestion des ressources forestières élaborés et mis en œuvre <u>Base</u> :2 FAO (Gakara et Vyanda) <u>Cible</u> : 6</p>	<p>Rapports des ateliers de validation et de vulgarisation document</p>		

	<p>Produit 2.2.2. Les dispositifs/ infrastructures de maîtrise de l'eau sont mises en place ou réhabilités et les communautés sont formées et organisées pour leur gestion .</p>	<p>Superficies aménagées selon technologies proposées <u>Base</u> : 1200 ha <u>Cible</u> : 2000 ha supplémentaires</p> <p>Nombre d'utilisateurs organisés et formés à la gestion communautaire dans le respect de l'équité Genre. <u>Base</u> : 3508 ménages <u>Cible</u> : 15000 ménages</p> <p>Nombre de conventions de gestion communautaires des ressources naturelles signées sensibles aux aspects genre <u>Base</u> 14 <u>Cible</u> : 50</p>	<p>Rapport de visites + constat de terrain Procès verbaux de réception des infrastructures Procès verbaux de remise des infrastructures aux utilisateurs</p>	<p>Environnement économique défavorable à la mobilisation d'importantes ressources nécessaires dans les délais impartis.</p>	
	<p>Produit 2.2.3. Des technologies permettant l'économie de l'énergie sont mises au point et vulgarisées.</p>	<p>Nombre de ménages ayant adopté les technologies <u>Base</u> : 3508 <u>Cible</u> : 15 000</p>	<p>Rapport des visites de terrain Rapport d'évaluation des interventions Rapports périodiques des services concernés</p>		

	Produit 2.2.4. Les zones sujettes à la déforestation sont reboisées ou réhabilitées et des systèmes de gestion communautaire des boisements développés et vulgarisés	Superficie reboisées <u>Base : 750 ha</u> <u>Cible : 2000 ha supplémentaires</u> Nombre de comités locaux de gestion communautaire des boisements mis en place et renforcés dans le respect de l'équité Genre <u>Base : 14</u> <u>Cible : 50</u>	Rapports des visites Documents Rapport d'évaluation		
	Produit 2.2.5 Les plans directeurs visant la protection de la biodiversité animale et végétale sont formulés et appliqués	Plans directeur élaborés, validés et vulgarisés. <u>Base : 0</u> <u>Cible : 2</u>	Rapports des ateliers de validation et de vulgarisation		
Axe 3. Gestion et utilisation de l'information et des statistiques agricoles pour la prise de décision des acteurs du secteur					<u>16 000</u>
Résultat 3.1. Existence d'une base de données fiable, désagrégée par sexe accessible et régulièrement actualisée		Base de données fiable opérationnelle <u>Base</u> : plusieurs bases sous sectorielles non harmonisées <u>Cible</u> : une base coordonnée et harmonisée	Rapports MINIPLAN, COMMERCE, MINAGRIE, MINIEEATU		
	Produit 3.1.1. Les méthodologies de collecte, gestion des données sont harmonisées et réglementées	Protocole de collecte harmonisés validés <u>Base : 0</u> <u>Cible : 1</u>	Etude disponible et rapport sanctionnant l'harmonisation Rapport de formation	Acceptation des parties prenantes de joindre leurs efforts pour harmoniser les méthodologies et partager l'information	

	<p>Produit 3.1.2. Les études de base et les données ventilées par sexe et par âge, produites et actualisées.</p>	<p>RGAE disponible <u>Base : 0</u> <u>Cible : 1</u> Fréquence de mise à jour de la base de données <u>Base : Aléatoire</u> <u>Cible : 3 fois par an</u></p>	<p>Rapports produits Base de données fonctionnelle Site web fonctionnel</p>		
	<p>Produit 3.1.3. Les capacités de collecte d'analyse et de gestion des données sont renforcées au niveau central et décentralisé</p>	<p>Nombre de personnes formées sur la collecte et la gestion des données, <u>Base : 20 (FAO)</u> <u>Cible : 200 services décentralisés et centraux du MINAGRI et ONG partenaires.</u></p>	<p>Documents de formation Rapports de formation Rapport sur les moyens matériels et équipement accessibles</p>		
	<p>Produit 3.1.4 Le système d'alerte précoce est opérationnel à tous les niveaux pour la prévention la réduction de l'incidence et la gestion des risques et des catastrophes</p>	<p>Nombre de rapports IPC produits, <u>Base : 2 par an</u> <u>Cible : 2 par an</u> Nombre de Bulletins d'alerte précoce en surveillances de la sécurité alimentaire et nutritionnelle <u>Base : 12 par an</u> <u>Cible : 12 par an</u></p>	<p>Rapports des services concernés ; Appréciation des partenaires et parties prenantes</p>		

Résultat 3.2. Les producteurs, les OPA et planificateurs accèdent et utilisent l'information pertinente dans leur prise de décision	Niveau d'exploitation de la base de données par les utilisateurs à tous les niveaux. <u>Base</u> : A préciser par enquête <u>Cible</u> : 100% des partenaires concernés	Rapports services concernés Mission d'évaluation	Faibles implantation des technologies de communication modernes		
	Produit 3.2.1. Les informations et données de qualité sont accessibles aux utilisateurs	Nombre d'utilisateurs de la base de données <u>Base</u> : à déterminer par sondage/enquête <u>Cible</u> : 100% partenaires intéressés	Rapport et enquête auprès des producteurs et OPA	Acceptation des parties prenantes de joindre leurs efforts pour harmoniser les méthodologies et partager l'information	
	Produit 3.2.2. Les producteurs et les OPA sont équipés et formés pour tirer profit de l'information disponible	Nombre de producteurs formés et équipés <u>Base</u> : A déterminer / zone d'action <u>Cible</u> : 50 000 de plus	Rapports de formation Rapport d'Evaluation post formation		
	Produit 3.2.3. Circuits d'information développés et utilisés par les parties prenantes	Nombre et qualité des circuits développés <u>Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3 (site web, SMS MEDIA, téléphonie mobile , radio communautaire...)	Rapports sur mise en place des circuits Rapport évaluation qualité des circuits		

Axe 4. Appui à la Planification stratégique et coordination du secteur agriculture, environnement, sécurité alimentaire et nutritionnelle				3 200
Résultat 4.1. Les capacités de planification et de coordination existent à tous les niveaux.		Cadres formés en techniques de planification Politiques et Stratégies élaborées Foras de coordination fonctionnels	Rapport Evaluation	Environnement social -économique national et régional fragile
	Produit 4.1.1 Politiques nationales agricoles et environnementales, politiques d'intégration régionale actualisées, harmonisées, élaborées et mis en œuvre.	Politiques (intégration régionale, Pêche Tanganyika, Aquaculture, Gestion des agro écosystèmes Akagera, Développement Horticulture , Gestion des ressources génétiques animales...) élaborées, harmonisées ou actualisées, diffusées en langue nationale et mises en œuvre <u>Base</u> : 3 en cours d'élaboration <u>Cible</u> : 6 élaborées et mises en œuvre en 2016	Rapports services GOB concernés et FAO	
	Produit 4.1.2 Programmes de renforcement des capacités en planification stratégique élaborés et mis en œuvre	Programme et plan d'action de renforcement des capacités en matières de planification stratégique élaboré et mis en œuvre. <u>Base</u> : 0 Plan global <u>Cible</u> : 1 Plan élaboré, 16 CDP et 129 CDC formés	Rapports et documents de plan d'action disponibles Rapports de formation	
	Produit 4.1.3. Des Plateformes de coordination intra et inter sectorielles sont fonctionnelles à tous les niveaux	Nombre de fora existants et fonctionnels au niveau national et local <u>Base</u> : Niveau local /16 comités de développement provinciaux et 126 comités communaux existants <u>Cible</u> : 16 CDP et 126 CCD appuyés et fonctionnels ;	Rapports sur les réunions de concertation / qualité des participations (listes et fonctions des participants) / nature des recommandations mises en œuvre	

Annexe : 2 Besoins indicatifs des ressources CPP FAO Burundi 2012-2016

Résultats CPF	Besoins indicatifs en ressources			Partenaires de mise en œuvre		Partenaire fournisseur de ressources
	Estimation ressources totales	Financement existant	Objectif mobilisation ressources	Nationaux	Internationaux	
Axe Prioritaire 1 : Professionnalisation et intensification du secteur agricole (24 700 000)						
Résultat 1.1. Les producteurs et les OPA incluant les jeunes et les femmes, bénéficient de services techniques et d'appui adéquats						
Produit 1.1.1 Les capacités techniques, managériales et organisationnelles des services d'appui à la production, des OPA incluant les jeunes et les femmes, des institutions de financement du secteur, de la recherche développement, du secteur privé sont renforcées	2 900 000	700 000	2 200 000	MINAGRIE Micro finances ONG Locales, Prestataires de service CARITAS CNCA, MINEEATU	FIDA PNUD, BIT FNUAP ONUFEMMES BM ONUDI	FAO/ITA FAO; UNICEF; OMS;CTB PBF/PNUD
Produit 1.1.2. Un environnement législatif et institutionnel propice aux producteurs et OPA et sensible aux questions de genre et d'âge est développé et opérationnel	200 000	100 000	100 000			
Produit 1.1.3. L'accès aux services financiers à travers des conventions durables avec les microfinancs en faveur des producteurs et OPA incluant les jeunes et femmes est renforcé.	3 500 000	1 000 000	2 500 000			
Résultat 1.2. Les producteurs et OPA adoptent et utilisent de bonnes pratiques adaptées pour la production et la consommation des produits agricoles, d'élevage et						

halieutique dans le respect du genre.						
Produit 1.2.1. La recherche développement est appuyée et des innovations techniques /bonnes pratiques sont développées ou introduites et testées en milieu paysan	2 000 000	500 000	1 500 000	MINAGRIE Recherche Agricole/ ISABU, FACAGRO	Projets FAO PNUD, BIT, IFDC PAM-UNICEF	GOB , FAO CERF ;
Produit 1.2.2. Les bonnes pratiques sont vulgarisées à travers des approches participatives comme FFS, FFLS, JFFLS visant leur appropriation, notamment par les femmes et les jeunes et les OPA..	3 500 000	1 000 000	2 500 000			
Produit 1.2.3. Des intrants performants sont disponibles et accessibles aux producteurs et OPA dans le respect de l'équité genre.	7 500 000	1 500 000	6 000 000			
Résultat 1.3. Les producteurs et OPA valorisent leur production dans le cadre des chaînes de valeur compétitives au niveau national et régional						
Produit 1.3.1. Des technologies de conservation, de transformation et de conditionnement visant la sécurité et la qualité des aliments sont introduites, et vulgarisées	1 900 000	400 000	1 500 000	MINAGRIE MINSOLIDARI TE & GENRE MJenesse & Professionnali sation	FAO ; USAID ; PNUD ; ONUDI	FAO/ITA FAO
Produit 1.3.2. Des infrastructures et équipements de conservation, de transformation et de conditionnement pour la promotion des chaînes de valeurs , favorisant l'emploi des femmes et des jeunes en particulier et la sous-traitance aux petits entrepreneurs ruraux sont mises en place ou réhabilitées	1 100 000	400 000	700 000	Commerce/BB N Secteur privé Twitezimbere Micro finances		

Produit 1.3.3 Des entreprises d'agro-business sont soutenues au niveau des ménages et de communautés, visant en particulier les femmes et les jeunes	1 500 000	250 000	1 250 000			
Produit 1.3.4. Cadre institutionnel et réglementaire pour la promotion du commerce transfrontalier amélioré et harmonisé au niveau national, régional et international	600 000	300 000	300 000			
Axe 2. Gestion durable des ressources naturelles (10 750 000 \$)						
Résultat 2.1 Cadre législatif renforcé						
Produit 2.1.1 Textes de lois mis en place et vulgarisés	1 150 000	150 000	1 000 000	MINAGRI MINEEATU	FAO, SUISSE, BEL	FAO , BEL, PNUD, PBF
Résultat 2. 2 Les communautés locales adoptent les pratiques innovantes d'utilisation, conservation, protection et réhabilitation des écosystèmes dans le respect du cadre législatif						
Produit 2.2.1 Les plans directeurs d'aménagement des bassins versants, des forêts et des aires protégés sont élaborés et vulgarisés au niveau des communautés	2 000 000	100 000	1 900 000	MINAGRI, MINEEATU ONG	FAO, PAM	PNUD, PBF BEL/FAO ITA/FAO
Produit 2.2.2 Les dispositifs/ infrastructures de maîtrise de l'eau sont mises en place ou réhabilités et les communautés sont formées et organisées pour leur gestion	4 800 000	1 000 000	3 800 000			
Produit 2.2.3 Des technologies	300 000	100 000	200 000			

permettant l'économie de l'énergie sont mises au point et vulgarisées						
Produit 2.2.4 Les zones sujettes à la déforestation sont reboisées ou réhabilitées et des systèmes de gestion communautaire des boisements développés et vulgarisés	2 500 000	200 000	2 300 000			
Axe 3. Gestion et utilisation de l'information et des statistiques agricoles pour la prise de décision des acteurs du secteur (16 000 000\$)						
Résultat 3.1 Existence d'une base de données fiable, accessible et régulièrement actualisée						
Produit 3.1.1. Les méthodologies de collecte, gestion des données sont harmonisées et réglementées	700 000	150 000	550 000	MINAGRI, MINFINPLAN ISTEEBU, ONG	PNUD, FAO, UNICEF, UNFPA	TCP/FAO, PNUD, PBF, ITA/FAO, BEL/FAO
Produit 3.1.2. Les études de base produites et actualisées.	10 000 000	-----	10 000 000			
Produit 3.1.3. Les capacités de collecte d'analyse et de gestion des données sont renforcées ; au niveau central et décentralisé	1 100 000	100 000	1 000 000			
Produit 3.1.4 Le système d'alerte précoce est opérationnel à tous les niveaux pour la réduction de l'incidence et la gestion des risques et des catastrophes (DRR-M)	3 000 000	750 000	2 250 000			
Résultat 3.2 Les producteurs, les OPA et planificateurs accèdent et utilisent l'information pertinente dans leur prise de décision						
Produit 3.2.1. Les informations et données de qualité sont accessibles aux utilisateurs	500 000	100 000	400 000	MINAGRI, CAFOB, Radios, Réseaux Communication	PNUD, PAM, HCR, UNICEF,	PNUD/PBF FAO/BEL FAO/ITA
Produit 3.2.2. Les producteurs et les	400 000	100 000	300 000			

OPA sont équipés et formés pour tirer profit de l'information disponible						
Produit 3.2.3. Les Circuits d'information développés et utilisés par les parties prenantes	300 000	50 000	250 000			
Axe 4. Appui à la Planification stratégiques et coordination du secteur (3 200 000 \$)						
Résultat 4. 1 Les capacités de planification et de coordination existent à tous les niveaux.						
Produit 4.1.1 Politiques nationales agricoles et environnementales et politiques d'intégration régionale élaborées et mises en œuvre.	2 400 000	1 200 000	1200 000	MINAGRIE MINEEATU MINSOLIDARI TE & GENRE MINSANTE	PNUD, FAO, BEL,FAO, BAD	TCP/FAO, BEL BEL ; FAO, PNUD, BAD LTA
Produit 4.1.2 Des Programmes de renforcement des capacités élaborés et mis en œuvre	800 000	250 000	550 000			
Produit 4.1.3. Plateformes de coordination fonctionnelles à tous les niveaux						

Synthèse Besoins indicatifs en ressources CPP FAO-Burundi 2012-2016

Axe Prioritaire CPP BDI	Estimation ressources totales	Financements existants	Objectif mobilisation ressources/GAP
Axe1 Professionnalisation et intensification du secteur agricole	24 700 000\$	6 700 000\$	18 000 000\$
Axe 2 Gestion durable des ressources naturelles	10 750 000\$	1 750 000\$	9 000 000\$
Axe 3 Gestion et utilisation de l'information et des statistiques agricoles pour le prise de décision des acteurs du secteur	16 000 000\$	1 500 000\$	14 500 000\$
Axe 4 Appui à la Planification stratégiques et coordination du secteur	3 200 000\$	1 400 000\$	1 800 000\$
TOTAL CPP 2012-2016	54 650 000\$	11 350 000\$	43 300 000\$

Annexe 3: Objectifs Stratégiques de la FAO

1/ Objectifs mondiaux des états membres

- 1)** Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active.
- 2)** Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables.
- 3)** Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures

2/ Objectifs stratégiques (OS)

- O.S1** : Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition,
- O.S2** : Intensifier et améliorer la fourniture de biens et services provenant de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de manière durable,
- O.S3** : Réduire la pauvreté rurale,
- O.S4** : Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international,
- O.S5** : Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

3/ Objectif supplémentaire

O.S : Qualité, connaissances et services techniques,

4/ Thèmes transversaux : Gouvernance et parité Hommes - Femmes

5/ Fonctions essentielles (FE)

- a) Suivre et évaluer les tendances et perspectives à moyen et à long terme
- b) Collecte et fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques
- c) Élaboration de normes et d'instruments internationaux
- d) Options et avis en matière de politiques et de stratégies
- e) Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités
- f) Plaidoyer et communication
- g) Interdisciplinarité et innovation
- h) Partenariats et alliances

Directives mondiales sur les régimes fonciers (Rome 11 Mai 2012)

Les directives portent sur un vaste éventail de considérations, notamment:

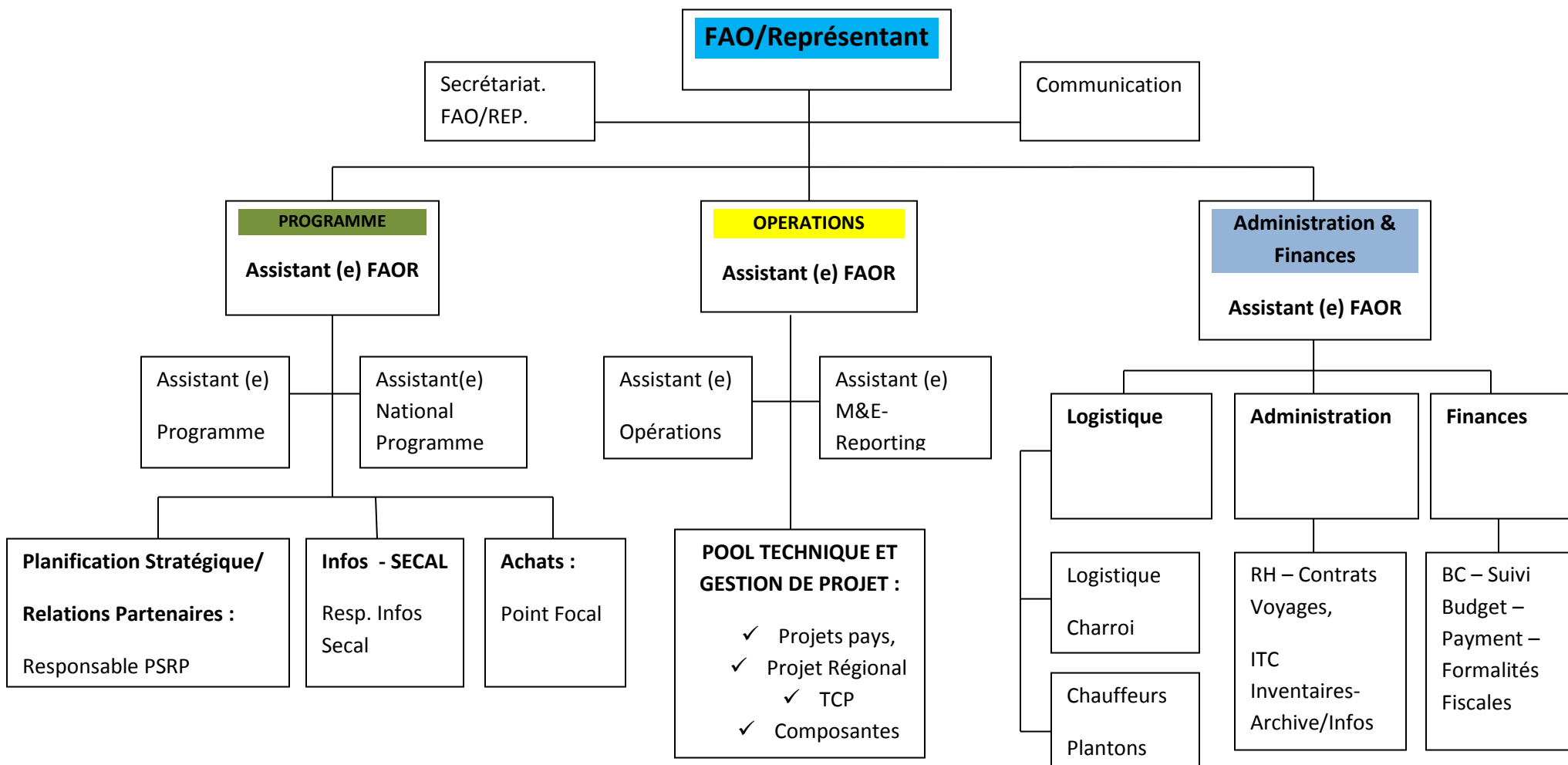
- La reconnaissance et la protection de droits de tenure légitimes, même en présence de systèmes informels
- Les meilleures pratiques pour l'enregistrement et le transfert des droits de tenure
- Veiller à ce que les systèmes administratifs de tenure soient accessibles et abordables
- La gestion des expropriations et la restitution des terres aux communautés évincées par le passé
- Les droits des communautés autochtones
- Garantir la responsabilité et la transparence des investissements dans les terres agricoles
- Des mécanismes de résolution des conflits liés aux droits fonciers
- La gestion de l'empiètement des villes sur les zones rurales

Annexe 4 : Relevé Axes Stratégiques, Priorités et Piliers tirés des principaux documents stratégiques du GOB, UNDAF et OMD

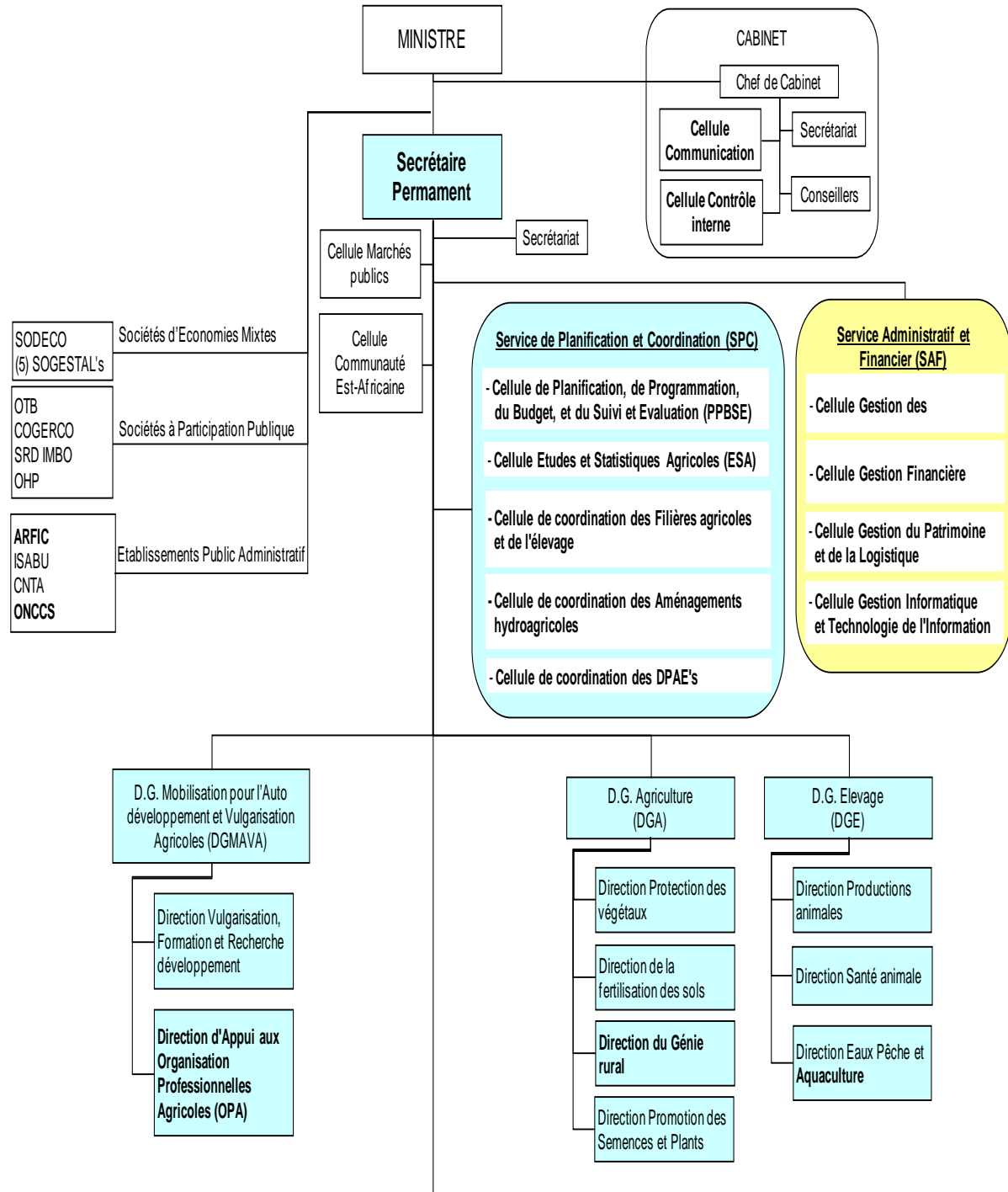
Vision 20 205 Piliers	CSLP I Axes prioritaires	CSLP II Axes prioritaires	SAN Axes prioritaires	PNSA Axes prioritaires	MINEEATU Priorités Politique Sectorielle	PNIA Priorités	UNDAF 2012 -2016	OMD
1. Une Nation unie, solidaire et en paix ;	1. L'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ;	1. Renforcement de l'état de droit, Consolidation de la bonne Gouvernance et promotion de l'Egalité du genre	1. Accroissement durable de la productivité et de la production agricole ;	1. Accroître les productions végétales, animales et halieutiques par l'intensification agricole à travers l'introduction de nouvelles technologies et variétés adaptées de production et l'approvisionnement en intrants;	1. La gestion coordonnée de l'environnement ;	1. Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire (Protection du capital productif ; Aménagement et réhabilitation des périmètres irrigués ; Intensification des productions agricoles ; Développement de la pêche et pisciculture ; Sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité)	1. Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance, et la promotion de l'égalité de genre	1. Réduire l'extrême <u>pauvreté</u> et la <u>faim</u> .
2. Une économie prospère au service du bien-être socio-économique des Burundaises et des Burundais ;	2. La promotion d'une croissance économique durable et équitable ;	2. Transformation de l'Economie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice de l'emploi	2. Promotion des filières et de l'agro-business ;	2. Sécuriser les productions grâce à la maîtrise de l'eau, à la gestion de la fertilité des sols, à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles ;	2. La gestion rationnelle des terres, des eaux et des forêts ;	2. Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation (Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités, Développement des services de proximité et de l'innovation ; Financement rural ; Recherche / Développement)	2. Contribution à la croissance durable et à la création de l'emploi dans le monde rural	2. Assurer l' <u>éducation</u> primaire pour tous.
3. Un pays bâti sur une société de droit ;	3. Le développement du capital humain ;	3. Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des Services de base et Renforcement de la Solidarité nationale	3. Appui à la professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées ;	3. Améliorer le revenu monétaire des producteurs, surtout ceux des femmes et des jeunes ;	3. La préservation et la conservation de la biodiversité ainsi que des habitats écologiques	3. Développement des filières et de l'Agri – busines (Filières d'exportation ; Filières vivrières et animales ; Infrastructures rurales)	3. Amélioration des taux d'accès et de la qualité des services et renforcement du socle de la protection social	3. Promouvoir l'égalité et l' <u>autonomisation</u> des <u>femmes</u> .
4. Un pays qui a pris rang dans la société de l'information, du		4. Gestion de l'Espace et de l'environnement	4. Renforcement des capacités de gestion et de	4. Améliorer les systèmes de stockage, de commercialisation et		4. Renforcement des institutions publiques (Réforme du MINAGRIE ;		4. Réduire la <u>mortalité infantile</u> .

savoir et de la connaissance par la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans tous les secteurs		t pour un développement Durable	développement du secteur agricole.	de transformation des productions d'origine végétale, animale et halieutique;		Amélioration du cadre et des conditions de travail ; Appui à la mise en œuvre du PNIA)		
5. Un territoire urbanisé, aménagé de manière équilibrée et durable, avec une croissance démographique maîtrisée				5.Améliorer l'état nutritionnel de la population ;				5.Améliorer la <u>santé</u> maternelle.
6. Un pays doté d'une stratégie nationale et régionale de développement des industries culturelles pour revitaliser un patrimoine culturel riche et participer au maintien de la diversité culturelle ;				6.Mettre en place et renforcer le dispositif de suivi, d'alerte et de réaction rapide aux crises alimentaires dans les régions à risques ;				6.Combattre le <u>VIH/SIDA</u> , le <u>paludisme</u> et les autres maladies
7. Un Burundi ouvert, rayonnant et attractif, pleinement intégré dans les dynamiques sous-régionales, régionales et mondiales.				7.Renforcer les capacités des producteurs et de leurs structures d'appui				7.Assurer un <u>environnement</u> humain <u>durable</u> .

Annexe 5 : Organigramme de la FAO, juin 2013



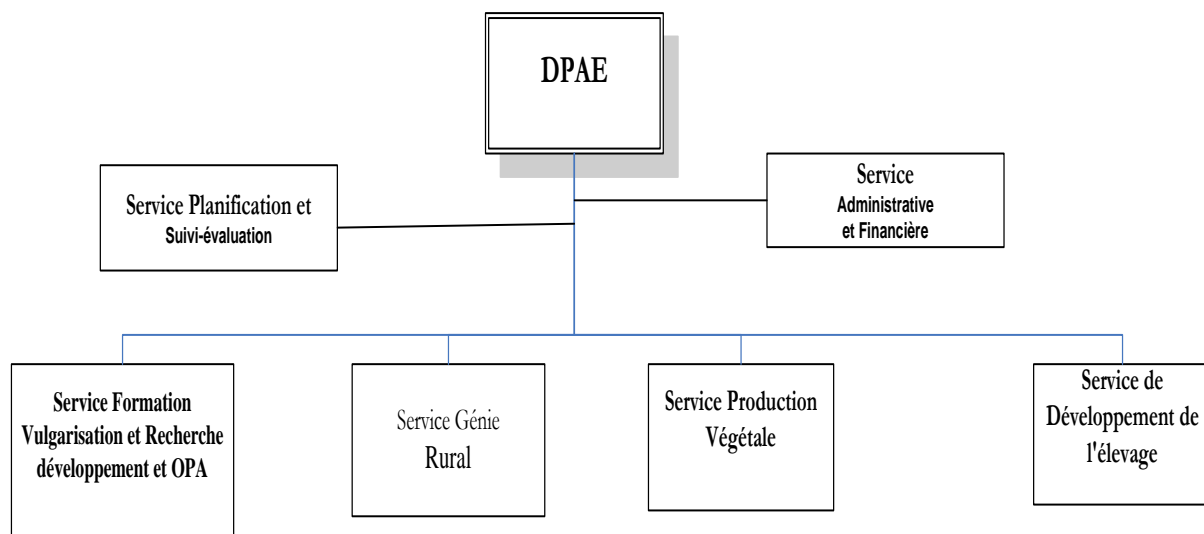
Annexe 6: Organigramme du MINAGRIE



DPAE's

1.Bubanza 2.Bujumbura 3.Bururi 4.Canakuzo 5.Cibitoke 6.Gitega 7.Karuzi 8.Kayanza 9.Kirundo 10. Makamba 11.Muramvya 12.Muyinga 13.Mwaro 14.Ngozi 15.Rutana 16. Ruyigi

Organigramme du MINAGRIE (Niveau Provincial)



Annexe 7 : Eléments de base (activités) du chiffrage du CPP FAO-Burundi 2012- 2016

Résultats CPF	Activités	Besoins indicatifs en ressources			Partenaires de mise en œuvre		Partenaire fournisseur de ressources
		Estimation ressources totales	Financement existant	Objectif mobilisation ressources	Nationaux	Internationaux	
Axe Prioritaire 1 : Professionnalisation et intensification du secteur agricole (24 700 000\$)							
Résultat 1.1. Les producteurs et les OPA incluant les jeunes et les femmes, bénéficient de services techniques et d'appui adéquats							
Produit 1.1.1 Les capacités techniques, managériales et organisationnelles des services d'appui à la production, des OPA incluant les jeunes et les femmes, des institutions de financement du secteur, de la recherche développement, du secteur privé sont renforcées	Evaluation besoins en renforcement des capacités Formation formateurs, Formation OPA & Producteurs Formation des partenaires privés Production matériel didactique Faciliter mise en place OPA /Associations/coopératives	2 900 000	700 000	2 200 000	MINAGRIE Micro finances ONG Locales, Prestataires de service CARITAS CNCA, MINEEATU	FIDA PNUD, BIT FNUAP ONUFEMME S BM ONUDI	FAO/ITA FAO; UNICEF; OMS;CTB PBF/PNUD
Produit 1.1.2. Un environnement législatif et institutionnel propice aux producteurs et OPA et sensible aux questions de genre et d'âge est développé et opérationnel	Développer un Partenariat avec les membres du GSADR, suivre l'applicabilité du cadre législatif et règlementaire proposé, apporter des améliorations nécessaires ; contribution à la vulgarisation des textes promulgués	200 000	100 000	100 000			
Produit 1.1.3. L'accès aux	Contribuer à la mise en place des mécanismes	3 500 000	1 000 000	2 500 000			

services financiers à travers des conventions durables avec les microfinancs en faveur des producteurs et OPA incluant les jeunes et femmes est renforcé.	d'accès au crédit rural par les OPA Développer une approche pilote sur terrain avec les OPA ; mécanismes de garanti ; appui élaboration requêtes de crédits						
S/Total Résultat 1.1		6 600 000	1 800 000	4 800 000			
Résultat 1.2. Les producteurs et OPA adoptent et utilisent de bonnes pratiques adaptées pour la production et la consommation des produits agricoles, d'élevage et halieutique dans le respect du genre.							
Produit 1.2.1. La recherche développement est appuyée et des innovations techniques /bonnes pratiques sont développées ou introduites et testées en milieu paysan	Appui au Ciblage innovations et bonnes pratiques ainsi que les essais au champs	2 000 000	500 000	1 500 000	MINAGRIE Recherche Agricole/ ISABU, FACAGRO	PROJETS FAO PNUD, BIT, IFDC PAM-UNICEF	GOB , FAO CERF ;
Produit 1.2.2. Les bonnes pratiques sont vulgarisées à travers des approches participatives comme FFS, FFLS, JFFLS visant leur appropriation, notamment par les femmes et les jeunes et les OPA..	Promouvoir des approche comme FFS, FFLS, JFFLS, écoute communautaire , SRI dans le cadre de l'encadrement des OPA en matière d'intensification de la production Conception, production et diffusion de l'outil didactique	3 500 000	1 500 000	2 000 000			
Produit 1.2.3. Des intrants performants sont disponibles et accessibles aux producteurs et OPA dans le respect de l'équité genre.	Constituer un fond de roulement pour les intrants et équipements agricoles (système mixte appui aux groupes vulnérables et OPA appuyées par le projet) Appui technique et financier dans le cadre des ateliers de réflexion sur la problématique intrants (Circuits d'approvisionnement et de commercialisation des intrants opérationnels)	7 500 000	1 500 000	6 000 000			

S/Total Résultat 1.2		13 000 000	3 500 000	9 500 000			
Résultat 1.3. Les producteurs et OPA valorisent leur production dans le cadre des chaînes de valeur compétitives au niveau national et régional							
Produit 1.3.1. Des technologies de conservation, de transformation et de conditionnement visant la sécurité et la qualité des aliments sont introduites, et vulgarisées	Appui formation technique, voyages d'études pour opérateurs du secteur agro alimentaire Appui financier aux unités opérationnelles pour adopter des technologies susceptibles d'améliorer leurs compétitivités : Certification, dotation équipements de contrôle de qualité, amélioration emballages, formation aux processus de fabrication et bonnes pratiques d'hygiène, techniques de marketing, informations commerciales	1 900 000	400 000	1 500 000	MINAGRIE MINSOLIDAR ITE & GENRE MinJenesse & Professionnalisation Commerce/ BBN Secteur privé Twitezimbe re Micro finances	FAO ; USAID ; PNUD ; ONUDI	FAO/ITA FAO
Produit 1.3.2. Des infrastructures et équipements de conservation, de transformation et de conditionnement pour la promotion des chaînes de valeurs , favorisant l'emploi des femmes et des jeunes en particulier et la sous-traitance aux petits entrepreneurs ruraux sont mises en place ou réhabilitées	Dotation sous forme de partage des coûts des infrastructures et équipements aux acteurs clés des filières appuyées dans le cadre des projets pilotes ((hangars de commercialisation équipés, rénovation & dotation équipements aux unités de transformation dynamiques, chaîne de froid, transport	1 100 000	400 000	700 000			
Produit 1.3.3 Des entreprises d'agro-business sont soutenues au niveau des ménages et de communautés, visant en particulier les femmes et les jeunes	Promouvoir les sociétés coopératives et faciliter leur mutation en entreprises agricoles viables par la formation, l'équipement et l'appui technique de proximité	1 500 000	250 000	1 250 000			
Produit 1.3.4. Cadre institutionnel et réglementaire pour la promotion du commerce	Contribuer à l'organisation rencontres nationaux et régionaux pour évaluation, mise à niveau et diffusion de la réglementation sur le commerce	600 000	300 000	300 000			

transfrontalier amélioré et harmonisé au niveau national, régional et international	transfrontalier Former la contrepartie gouvernementale en charge de la mise en œuvre de la réglementation au niveau des frontières et au niveau des décideurs Relever les standards en termes de contrôle de qualité et les barrières non tarifaires							
S/Total Résultat 1.3		5 100 000	1 350 000	3 750 000				
Total Axe 1		24 700 000	6 650 000	18 050 000				
Axe 2. Gestion durable des ressources naturelles (10 750 000 \$)								
Résultat 2.1 Cadre législatif renforcé								
Produit 2.1.1 Textes de lois mis en place et vulgarisés	Actualisation politique forestière Actualisation et harmonisation des textes de loi en matière d'environnement et forêt (code forestier, code de l'environnement) et adoption des textes d'application et vulgarisation Actualisation de la Stratégie Nationale pour l'environnement et son Plan d'action	1 150 000	150 000	1 000 000	MINAGRI MINEEATU	FAO, SUISSE, BEL	FAO , BEL, PNUD, PBF	
S/total Résultat 2.1		1 150 000	150 000	1 000 000				
Résultat 2. 2 Les communautés locales adoptent les pratiques innovantes d'utilisation, conservation, protection et réhabilitation des écosystèmes dans le respect du cadre législatif								
Produit 2.2.1 Les plans directeurs d'aménagement des bassins versants, des forêts et des aires protégés sont élaborés et vulgarisés au niveau des communautés	Six plans d'aménagement forestiers élaborés et mis en œuvre Organisation de la filière de commercialisation des produits forestier Conception, adoption et vulgarisation d'une démarche méthodologique harmonisée d'aménagement des bassins versants Aménagement des bassins versants pilotes dans le cadre de ce concept	2 000 000	100 000	1 900 000	MINAGRIE, MINEEATU ONG	FAO, PAM	PNUD, PBF BEL/FAO ITA/FAO	
Produit 2.2.2 Les dispositifs/ infrastructures de maîtrise de l'eau sont mises en place ou réhabilités et les communautés	Poursuite du reboisement nationale et en particulier sur des crêtes dénudées Réhabilitation/construction ouvrages hydro-agricoles	4 800 000	1 000 000	3 800 000				

son t formées et organisées pour leur gestion	Réhabilitation et mise en place des dispositifs antiérosifs, courbes de niveau, haies antiérosives, retenues collinaires, collecte des eaux des pluies..						
Produit 2.2.3 Des technologies permettant l'économie de l'énergie sont mises au point et vulgarisées	Introduction et Vulgarisation foyers améliorés et charbon de bois ainsi que des techniques performantes de carbonisation	300 000	100 000	200 000			
Produit 2.2.4 Les zones sujettes à la déforestation sont reboisées ou réhabilitées et des systèmes de gestion communautaire des boisements développés et vulgarisés	Mise en place de 2000 hectares de plantation forestières et agroforesteries Formation et sensibilisation des communautés à la gestion des plantations communautaires	2 500 000	200 000	2 300 000			
S/Total Résultat 2.2		9 600 000	1 400 000	8 200 000			
Total Axe 2		10 750 000	1 550 000	9 200 000			
Axe 3. Gestion et utilisation de l'information et des statistiques agricoles pour le prise de décision des acteurs du secteur (14 800 000\$)							
Résultat 3.1 Existence d'une base de données fiable, accessible et régulièrement actualisée							
Produit 3.1.1. Les méthodologies de collecte, gestion des données sont harmonisées et réglementées	Elaboration Protocoles de collecte Organisation atelier de validation Diffusion protocoles harmonisés	700 000	150 000	550 000	MINAGRI, MINFINPLAN ISTEEBU, ONG	PNUD, FAO, UNICEF, UNFPA	TCP/FAO, PNUD, PBF, ITA/FAO , BEL/FAO
Produit 3.1.2. Les études de base produites et actualisées.	Fournir assistance technique pour élaboration des situations de référence dans les domaines de compétence de la FAO là où elles font défaut (Enquêtes agricoles, RGAE, infos marchés) Alimentation et mise à jour des données Appui mobilisation ressources (documents de projets et plaidoyer)	10 000 000	0000	10 000 000			
Produit 3.1.3. Les capacités de collecte d'analyse et de gestion des données sont	Produire matériel didactique et Organiser formations sur la collecte et la gestion des données (central/DGP AE, décentralisé (16 DP AE)	1 100 000	100 000	1 000 000			

renforcées ; au niveau central et décentralisé	Fournir de l'assistance technique pour analyser les effets dans le temps de la croissance démographique, des changements climatiques et des pandémies comme le VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire							
Produit 3.1.4 Le système d'alerte précoce est opérationnel à tous les niveaux pour la réduction de l'incidence et la gestion des risques et des catastrophes (DRR-M)	Appuyer techniquement le développement et la vulgarisation d'un système d'alerte centré sur la population, le disséminer sous forme compréhensible adaptée aux cibles, tenant compte de la culture, du genre et façon de vivre, donner des orientations pour les mesures à prendre pour faire face aux alertes et atténuer les risques. Installation et Equipement des Points focaux, pour la collecte des données et leur transfert Point de presse régulier ; production supports de l'info, fiches , dépliants... Site Web & mise à jour régulier des données/Alimentation régulière du site	3 000 000	750 000	2 250 000				
S/Total Résultat 3.1		14 800 000	1 000 000	13 800 000				
Résultat 3.2 Les producteurs, les OPA et planificateurs accèdent et utilisent l'information pertinente dans leur prise de décision								
Produit 3.2.1. Les informations et données de qualité sont accessibles aux utilisateurs	Produire Bulletins d'alerte précoce , Evaluation des récoltes, IPC, Création sites WEB et poster régulièrement les données, Sensibiliser pour utilisation site web	500 000	100 000	400 000	MINAGRI, CAFOB, Radios, Réseaux Communication	PNUD, PAM, HCR, UNICEF,	PNUD ; PBF FAO/BEL FAO/ITA	
Produit 3.2.2. Les producteurs et les OPA sont équipés et formés pour tirer profit de l'information disponible	Définition thèmes de formation et besoins en équipement/outils nécessaires Elaboration programme de formation, Préparation matériel didactique Organiser formations et acquisition outils de base	400 000	100 000	300 000				

Produit 3.2.3. Les Circuits d'information développés et utilisés par les parties prenantes	Evaluer les besoins des utilisateurs en information Développement de circuits d'échange d'information en concertation avec les utilisateurs	300 000	50 000	250 000			
S/Total Résultat 3.2		1 200 000	250 000	950 000			
Total Axe 3		16 000 000	1 250 000	14 750 000			
Axe 4. Appui à la Planification stratégiques et coordination du secteur (3 200 000 \$)							
Résultat 4. 1 Les capacités de planification et de coordination existent à tous les niveaux.							
Produit 4.1.1 Politiques nationales agricoles et environnementales et politiques d'intégration régionale élaborées et mises en œuvre.	Fournir Assistance technique aux parties prenantes pour construire capacités d'intégration dimensions genre, VIH/SIDA, Environnement Appuyer élaboration Programme de gestion ressources génétiques animales, Stratégie nationale en horticulture, Révisions politiques et stratégies, Politique pêche, Plan de gestion des Ressources halieutiques /Cogestion pays riverains lac Tanganyika, Harmonisation législation pêche 4 pays riverains du Lac Tanganyika	2 400 000	1 200 000	1200 000	MINAGRIE MINEEATU MINSolidarité & GENRE MINSANTE	PNUD, FAO, BEL,FAO, BAD	TCP/FAO, BEL BEL ; FAO, PNUD, BAD LTA
Produit 4.1.2 Des Programmes de renforcement des capacités élaborés et mis en œuvre	Appuyer l'état des lieux et définition des besoins en matière de coordination du secteur Appuyer la mise en œuvre des programmes	800 000	250 000	550 000			
Produit 4.1.3. Plateformes de coordination fonctionnelles à tous les niveaux	Proposer plates formes de coordination à renforcer ou à créer, Promouvoir des réseaux d'échanges entre les acteurs du secteur, niveau central, décentralisé et des communautés locales. Appuyer la mise en place ou le renforcement des plates forme de coordination						
Total Axe 4		3 200 000	1 450 000	1 750 000			

